



ÉTAT DES LIEUX DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉTUDIANTE EN EUROPE

**Projet Européen STEP-UP – Résultats de l'étude
documentaire en France, Grèce, Italie, et Portugal**



**Cofinancé par
l'Union européenne**



**CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ AVEC LA
CONTRIBUTION DE TOUS LES PARTENAIRES DU
PROJET STEP UP**



Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.

CONSORTIUM *STEP UP* :

Assoutenti | Coordinateur | Italie

IDEE IN FUGA | Partenaire | Italie

4C Cooperate Communicate Create Change | Partenaire | Grèce

DECO | Partenaire | Portugal

Virage Énergie | Partenaire | France

Site web : www.step-up-project.eu

Mentions légales

Le présent rapport est un document élaboré par le consortium. Il vise à apporter un soutien pratique au processus de mise en œuvre du projet. Les résultats présentés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les positions scientifiques, pédagogiques ou académiques du consortium. Ni les partenaires, ni aucune personne agissant au nom du consortium ne peuvent être tenus responsables de l'usage qui pourrait être fait de cette publication.

Référence du projet : CERV-2025-CITIZENS-CIV — Proposition n° 10125085

Document disponible sur Internet, gratuitement et sous licence libre.

2026 | Consortium STEP UP

Table des matières

1. Introduction	3
1.1. Le projet STEP-UP	3
1.2. Méthodologie de la recherche	3
2. Étude documentaire	5
2.1. Italie	5
2.2. France	8
2.3. Portugal	12
2.4. Grèce	14
3. Études de cas et consultations d'experts	19
3.1. Italie	19
3.2. France	21
3.3. Portugal	23
3.4. Grèce	25
4. Questionnaire en ligne	29
4.1. Italie	29
4.2. France	32
4.3. Portugal	36
4.4. Grèce	39
5. Analyse comparative	44
6. Conclusion générale	47
Glossaire	48
Bibliographie	51
Annexes	58

Les sources sont intégrées au texte sous la forme de crochets italiques, indiquant le pays et le numéro de la source. Les détails se retrouvent dans la bibliographie.

1. Introduction

1.1. Le projet STEP-UP

En Europe, la précarité énergétique et le changement climatique constituent des défis étroitement liés [1, 22 ; 1, 24], mais leurs effets ne se font pas sentir de la même manière [1, 34 ; 1, 27]. Les étudiants âgés de 18 à 25 ans, en particulier ceux vivant dans les grandes villes, sont confrontés à la hausse des loyers, à des revenus limités, à des conditions de logement précaires et à l'augmentation des coûts énergétiques.

Le projet *STEP UP* tente de répondre à cette situation par le biais d'études documentaires, de formations, d'élaboration de supports pratiques sur les économies d'énergie et d'animation d'activités participatives, notamment de groupes de discussion sur l'énergie et des assemblées collectives.

Le projet vise à former et à autonomiser de jeunes professionnels afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs de l'énergie » et mobilisent les jeunes citoyens, en particulier les étudiants et les locataires, évaluent la précarité énergétique de leur territoire et participent à la prise de décision. *STEP UP* vise également à améliorer l'accès à des informations fiables sur la précarité énergétique et à renforcer la participation des jeunes aux débats liés à l'énergie. Grâce à la formation d'ambassadeurs de l'énergie, des séminaires, des assemblées collectives et une coopération avec la société civile, les universités, les décideurs politiques et les jeunes militants, *STEP UP* établit un lien entre l'action climatique, la justice sociale, la participation démocratique et l'autonomisation des jeunes.

1.2. Méthodologie de la recherche

Dans chaque pays d'étude du projet, l'étude documentaire a été menée par les organisations partenaires nationales : *Assoutenti* et *IDEE IN FUGA* en Italie, *Virage Énergie* en France, *DECO* au Portugal et *4C Cooperate Communicate Create Change* en Grèce. Elle a consisté à impliquer les jeunes citoyens, en particulier les étudiants et les locataires, dans l'évaluation de la précarité énergétique et dans la prise de décision. Elle visait également à améliorer l'accès à des informations fiables sur la précarité énergétique et à renforcer la participation des jeunes aux débats liés à l'énergie.

Le présent rapport combine trois sources principales : une analyse documentaire portant sur les réglementations européennes et nationales, des entretiens et un examen des bonnes pratiques de lutte contre la précarité énergétique menées auprès d'étudiants, d'universités, de décideurs politiques et d'acteurs du secteur de l'énergie, ainsi qu'une enquête en ligne. La base factuelle comprend une traduction d'un même questionnaire dans les 4 langues nationales (français, italien, grecque et portugais) et les exportations des résultats de l'enquête réalisée via l'application *Survio*, une revue de la littérature, une cartographie des politiques, une analyse comparative des cadres nationaux, des études de cas et la consultation d'experts.

L'enquête diffusée auprès des étudiants portait sur les données démographiques, le logement, la performance énergétique des logements, la charge financière, les variations saisonnières, les restrictions en matière de consommation d'énergie et les préférences politiques. Elle s'est également appuyée sur une « situation-type », afin que les étudiants puissent identifier la précarité énergétique à travers une situation concrète plutôt que par le biais de définitions techniques. Les participants à l'enquête ont été contactés par l'intermédiaire d'universités partenaires, d'organisations étudiantes, de collectifs de jeunes et d'associations de la société civile dans les quatre pays participants. Pour



les entretiens, les partenaires nationaux ont sélectionné les experts au sein de leurs réseaux respectifs, dans le but de s'adresser non seulement aux universités, mais aussi aux pouvoirs publics, aux agences de l'énergie, aux acteurs du logement social, aux associations de consommateurs, aux représentants de la société civile et aux acteurs du secteur du logement étudiant.

En conséquence, des entretiens semi-directifs d'une durée comprise entre 45 et 60 minutes ont été menés en ligne ou en présentiel pendant la période de collecte de données prévue, auprès de 4 experts en Italie, 7 en France, 11 au Portugal et 5 en Grèce. La participation était volontaire et les participants ont reçu des informations sur la recherche avant de s'engager. Toutes les personnes interrogées ont donné leur consentement avant de soumettre leurs réponses. Leur identité a été anonymisée, tandis que les personnes interviewées n'ont été nommées que lorsqu'elles avaient expressément accepté que leur nom soit mentionné. Toutes les données à caractère personnel ont été traitées conformément aux exigences du RGPD.

Les résultats guideront les prochaines phases du projet *STEP UP*, notamment la formation, les activités de mentorat énergétique, les ateliers, les assemblées et la dissémination des enseignements et outils produits.

2. Étude documentaire

Cette étude documentaire rassemble les analyses nationales menées en Italie, en France, au Portugal et en Grèce dans le cadre du WP1 (lot de travail n°1) du projet *STEP UP*. Elle examine la manière dont la précarité énergétique est identifiée, mesurée et prise en charge, en accordant une attention particulière aux étudiants et aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Dans ces quatre pays, les étudiants sont confrontés à des coûts énergétiques élevés, à des logements de mauvaise qualité, à des conditions de location précaires ou temporaires et à une connaissance limitée des aides disponibles, tout en étant rarement considérés comme membres d'un groupe vulnérable à part entière dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique.

2.1. Italie

Contexte national

L'Italie reconnaît l'existence de la précarité énergétique dans ses documents stratégiques et de planification. Selon les estimations de l'Observatoire Italien de la Précarité Énergétique (OIPE), en 2023, la précarité énergétique touchait un ménage italien sur dix, avec des estimations comprises entre 7,7 % et 9 %, selon l'indicateur utilisé [1, 34], et devrait atteindre 9,1 % en 2024, ce qui équivaut à environ 2,4 millions de ménages et représente le chiffre le plus élevé jamais enregistré [1, 35]. L'enquête EU-SILC d'Eurostat (portant sur le revenu et les conditions de vie) a révélé qu'en 2024, 8,6 % de la population n'était pas en mesure de chauffer suffisamment son logement [1, 18], un chiffre légèrement inférieur à la moyenne de l'UE-27, qui s'élevait à 9,2 % [1, 19]. Bien que ces indicateurs ne concernent pas spécifiquement les étudiants, ils fournissent des éléments de contexte permettant l'évaluation de la situation des étudiants vivant loin du domicile de leurs parents. En effet, les étudiants qui étudient en dehors de leur région d'origine dépendent souvent du logement locatif privé, où les coûts énergétiques, la mauvaise qualité du logement et le contrôle limité du chauffage peuvent accentuer le risque d'exposition aux difficultés liées à l'énergie. Le Ministère italien des Universités et de la Recherche (MUR) recense plus de deux millions d'étudiants en 2024/2025 [1, 33]. En 2023/2024, 401 720 étudiants, soit environ un sur cinq, étudiaient en dehors de leur région de résidence et dépendaient fortement du logement locatif privé [1, 32].

Reconnaissance de la précarité énergétique

L'Italie ne dispose pas d'une définition unique de la précarité énergétique établie par la loi. La précarité énergétique est évaluée à l'aide de plusieurs indicateurs complémentaires, notamment l'indicateur PNIEC-OIPE relatif aux dépenses énergétiques minimales abordables et l'indicateur Eurostat de l'incapacité à se chauffer. L'OIPE a été institué par décret ministériel du 29 mars 2022 en vertu du décret législatif n° 210/2021 [1, 26 ; 1, 29]. En 2024, le taux d'incidence a atteint 11,4 % parmi les ménages comptant des mineurs et était environ 2,5 fois plus élevé dans les ménages dont la personne de référence était née à l'étranger [1, 34]. La précarité énergétique cachée se concentre parmi les groupes vulnérables : 56 % des ménages se situent dans les deux déciles de dépenses les plus bas et environ 40 % se trouvent dans les zones climatiques les plus froides. Les étudiants, les jeunes et les locataires ne sont pas explicitement pris en compte.

Principales institutions et politiques

Le Ministère de l'Environnement et de la Sécurité énergétique (MASE) préside l'OIPE et pilote la mise en œuvre du PNIEC [1, 26 ; 1, 27]. La Commission de régulation de l'énergie des réseaux et de l'environnement (ARERA) réglemente le « bonus social », le régime applicable aux clients vulnérables et les mesures de protection des consommateurs. L'Institut National de la Sécurité

Sociale (INPS) gère les déclarations de l'indicateur de situation économique équivalente (ISEE) et la déclaration solennelle unique (DSU) [I, 20]. Le MUR supervise l'enseignement supérieur et le logement étudiant [I, 32 ; I, 33], tandis que les agences régionales chargées du droit à l'éducation gèrent les bourses d'études et les services de logement. Les acteurs de la société civile, notamment Assoutenti APS [I, 8], le syndicat national unitaire des locataires et des bénéficiaires de logements sociaux (SUNIA-CGIL) et Union des étudiants universitaires (UDU) [I, 37 ; I, 38 ; I, 39], veillent au respect des droits des consommateurs et suivent l'évolution des loyers étudiants. La principale lacune institutionnelle réside dans le fait que la protection énergétique, le bien-être des étudiants et la politique du logement sont gérés séparément.

Aperçu des politiques et mesures pertinentes

Le principal instrument est le « bonus social » de l'ARERA applicable aux factures d'électricité, de gaz, d'eau et de collecte des déchets. À compter du 1er janvier 2026, la résolution n° 2/2026/R/com de l'ARERA a relevé le seuil standard de l'ISEE à 9 796 euros, tandis que celui applicable aux ménages comptant au moins quatre enfants à charge reste fixé à 20 000 euros [I, 6]. Le décret-loi n°19/2025 a instauré une aide extraordinaire de 200 euros pour la facture d'électricité destinée aux clients dont l'ISEE ne dépasse pas 25 000 euros [I, 5]. La réforme 1.7 du *Plan national de relance et de résilience* (PNRR) a fixé un objectif de 60 000 nouvelles places en résidence étudiante d'ici au 30 juin 2026 [I, 30 ; I, 31]. L'ENEA-CTI (Agence nationale pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable – Comité thermotechnique pour l'énergie et l'environnement) a classé 45,3 % des bâtiments résidentiels italiens dans les classes énergétiques F et G en 2024 [I, 13].

Accessibilité, opérationnalisation et implémentation

Deux obstacles limitent l'accès des étudiants à ces dispositifs d'aide. Le « bonus social » est lié à un contrat de fourniture d'énergie détenu par un membre du foyer ISEE, alors que les étudiants vivent souvent dans des chambres dont le contrat est détenu par un propriétaire ou un colocataire. Les règles ISEE applicables aux étudiants universitaires prévoient généralement qu'ils vivent loin du foyer familial d'origine, à moins qu'ils n'aient conservé une résidence déclarée distincte depuis au moins deux ans et perçu un revenu personnel annuel supérieur à environ 9 000 euros [I, 20]. La SUNIA-CGIL et l'UDU font état d'augmentations annuelles des loyers des chambres individuelles d'environ 6 % à 8 % dans les grandes villes universitaires, avec des loyers de 637 euros à Milan, 506 euros à Bologne et 503 euros à Rome [I, 38 ; I, 39].

Enjeux principaux et angles morts dans l'application des politiques destinées aux étudiants

Le dispositif italien de lutte contre la précarité énergétique s'applique au niveau des ménages et des contrats de fourniture d'énergie, alors que les étudiants sont souvent confrontés à des difficultés à titre individuel, dans le cadre de logements en colocation et sans aucun contrôle contractuel. Les aides existantes ne répondent pas de manière adéquate aux problèmes posés par les factures d'énergie « tout compris » opaques, aux mauvaises conditions du marché locatif privé ou au pouvoir de négociation limité des jeunes locataires.

Initiatives nationales et locales en cours / bonnes pratiques

A. Réforme 1.7 du PNRR, logements étudiants

Pays / ville	Italie
Organisme(s) de mise en œuvre	Ministère des Universités et de la Recherche ; Commissaire spéciale chargée des logements universitaires, Manuela Manenti [I, 21]
Calendrier	2022-2026 (date butoir : 30 juin 2026) [I, 30]
Groupe(s) cible(s)	Étudiants universitaires, en particulier les étudiants à faibles revenus vivant loin de chez eux
Objectifs	Créer 60 000 nouveaux lits pour étudiants et réduire la pression sur le marché locatif privé.
Activités et approche	Les organismes de mise en œuvre publics et privés déposent des candidatures dans le cadre d'appels à projets financés par une dotation de 1,2 milliard d'euros. L'appel à projets de 2024 prévoit 19 966,66 euros par lit [I, 31].
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Au moins 30 % des lits doivent être réservés aux étudiants à faibles revenus et proposés à des loyers inférieurs d'au moins 15 % aux tarifs du marché pendant 12 ans [I, 36].
Résultats (si disponibles)	La mise en œuvre est en cours. Une lacune majeure réside dans le fait que la mesure n'établit pas de normes spécifiques de performance énergétique ni ne réglemente les coûts énergétiques inclus dans les loyers.

B. Campagnes de SUNIA-CGIL et de l'UDU contre la « hausse des loyers »

Pays / ville	Italie (Bologne, Milan, Rome, Florence, Padoue, Turin et Naples)
Organisme(s) de mise en œuvre	SUNIA-CGIL et UDU, en collaboration avec d'autres partenaires du milieu étudiant et du secteur associatif [I, 37 ; I, 39].
Période	Campagnes, 2022-2025
Groupe(s) cible(s)	Étudiants loin de leur région d'origine, étudiants locataires et jeunes locataires
Objectifs	Suivre l'évolution des loyers étudiants, s'opposer aux loyers excessifs, à la pression exercée par les locations de courte durée, plaider en faveur d'un plafonnement des loyers et d'une augmentation de l'offre de logements publics pour les étudiants.
Activités et approche	Enquêtes annuelles sur les loyers, guides à l'intention des locataires, manifestations publiques (notamment des manifestations sous tentes en 2023), auditions parlementaires et dialogue avec le MUR, les municipalités et les agences régionales.
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Axé directement sur les étudiants et pertinent au regard de la précarité énergétique, car les loyers « tout compris » masquent souvent les frais énergétiques.
Résultats (si disponibles)	Ces campagnes ont contribué à inscrire la question des loyers étudiants à l'ordre du jour national, ont influencé l'obligation prévue par le PNRR de réserver 30 % des places aux étudiants à faibles revenus à des loyers inférieurs à ceux du marché, et ont permis de produire l'un des rares ensembles de données chronologiques accessibles au public sur les loyers étudiants en Italie [I, 38].

C. Assoutenti APS et GenerAzione CER (Communautés énergétiques renouvelables)

Pays / ville	Italie (Toscane, Basilicate, Campanie, Ligurie, Latium et Sicile)
---------------------	---

Organisme(s) de mise en œuvre	Assoutenti APS, Ministère du Développement économique (MIMIT) et l'Université de Naples Parthenope [I, 8 ; I, 9]
Calendrier	Activité institutionnelle en cours ; le projet GenerAzione CER se déroule de 2024 à 2026.
Groupe(s) cible(s)	Consommateurs en situation de précarité financière, clients vulnérables, élèves du secondaire et jeunes de moins de 35 ans
Objectifs	Apporter une aide aux consommateurs, fournir des informations sur les droits en matière d'énergie et favoriser la connaissance énergétique chez les jeunes, notamment par la participation à des communautés énergétiques renouvelables.
Activités et approche	Travail de consultation impliquant le Conseil National des Consommateurs et des Usagers (CNCU) et l'ARERA, des points d'aide locaux, une communication grand public, l'initiative « <i>Ambiente en classe</i> », Simula-CER et un programme de formation « Green Lab » destiné à dix jeunes « mentors du développement durable ».
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Le programme cible au moins 600 élèves et 300 membres du grand public et propose un modèle « pair-à-pair » qui s'inscrit dans la logique de <i>STEP UP</i> .
Résultats (si disponibles)	Le projet est en cours. Assoutenti a salué publiquement le relèvement du seuil de l'ISEE à 9 796 euros et l'extension du bonus social aux utilisateurs du chauffage urbain [I, 6].

Lacunes identifiées et défis structurels

Une lacune majeure identifiée en Italie réside dans l'invisibilité systémique des étudiants en tant qu'utilisateurs d'énergie vulnérables. Ils sont traités comme des apprenants ou des bénéficiaires de l'aide sociale, plutôt que comme des consommateurs d'énergie vulnérables. Les indicateurs au niveau des ménages, les critères d'éligibilité basés sur les contrats et les règles universitaires relatives à l'ISEE peuvent entraîner une classification erronée des étudiants vivant hors du domicile familial [I, 20]. Les loyers encadrés ne couvrent qu'une minorité d'entre eux, tandis que le marché locatif privé laisse la performance énergétique et le partage des coûts largement non réglementés.

2.2. France

Contexte national

La France est confrontée à la fois à une crise du logement et à une évolution des politiques énergétiques. Le tableau de bord 2025 de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) indique qu'au moins une personne sur cinq est touchée par une forme de précarité énergétique [F, 31]. Il fait état de 10,8 % des ménages consacrant plus de 8 % de leur revenu disponible au paiement de leurs factures d'énergie conventionnelle [F, 31], de 35 % des ménages déclarant avoir souffert du froid durant l'hiver 2024/2025 [F, 31], 49 % ont signalé une chaleur excessive durant l'été 2025 [F, 31], et 60 % des personnes interrogées âgées de 18 à 34 ans ont déclaré avoir des difficultés à payer leurs factures d'énergie [F, 31]. Des enquêtes menées par les syndicats étudiants indiquent que 41,5 % des étudiants vivent dans des logements présentant des problèmes thermiques et que 62 % sont exposés à un inconfort thermique [F, 12]. L'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) a constaté que 14 % des personnes interrogées signalaient des conditions

de logement insalubres et que 20 % faisaient état de difficultés financières si graves qu'elles ne pouvaient pas subvenir à leurs besoins fondamentaux [F, 13].

Reconnaissance de la précarité énergétique

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 a intégré la précarité énergétique dans la réglementation française du logement [F, 26]. Dans la pratique, les politiques publiques s'appuient largement sur des indicateurs relatifs aux ménages et sur le seuil de référence de 8 % des dépenses [F, 7]. Les associations étudiantes définissent plus souvent le problème en termes d'inconfort thermique, de logement inadéquat ou de coûts énergétiques élevés [F, 3 ; F, 5]. Les rapports gouvernementaux mentionnent rarement la précarité énergétique des étudiants de manière directe, tandis que les travaux de la Chaire HOPE pour la période 2018-2023 montrent que les étudiants sont exposés à la précarité énergétique, bien que celle-ci soit souvent invisible [F, 2 ; F, 6].

Principales institutions et politiques

Parmi les institutions, programmes et mesures liés à la précarité énergétique, on peut citer l'ONPE [F, 29 ; F, 30 ; F, 31], le chèque-énergie [F, 28], les Certificats d'économie d'énergie (CEE), le Slime (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) [F, 33], « Toits d'abord » [F, 18], ainsi que des initiatives « low-tech » ou de bricolage [F, 6]. Parmi les acteurs du secteur logement-énergie figurent l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) [F, 1], l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), « France Rénov' » [F, 16], le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et le diagnostic de performance énergétique (DPE). L'aide aux étudiants et l'aide sociale sont assurées par le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familiale (ALF) et l'allocation de logement social (ALS)) [F, 13 ; F, 24]. Les étudiants ne sont généralement pas formellement exclus de ces mesures, mais la plupart des dispositifs ne tiennent pas compte de leur situation fiscale, de leur mobilité ou de leurs conditions de logement [F, 8].

Aperçu des politiques et mesures pertinentes

La France recourt à des aides financières, à des aides à la rénovation et à des accompagnements pratiques. Le chèque-énergie constitue la principale aide spécifique à l'énergie [F, 28], tandis que les allocations de logement versées par le CROUS et la CAF sont généralement plus accessibles aux étudiants, en fonction des revenus familiaux et de la situation en matière de logement [F, 13 ; F, 26]. La politique de rénovation est menée par l'ANAH et « France Rénov' » [F, 1 ; F, 16], mais les subventions exigent généralement une intervention de la part du propriétaire. Les accompagnements pratiques comprennent les labels DPE, les guides d'économies d'énergie, les petites réparations, les conseils sur les appareils électroménagers, les méthodes « low-tech » et l'aide au bricolage [F, 6].

Accessibilité, opérationnalisation et implémentation

Les règles relatives au bilan énergétique excluent de nombreux étudiants, car pour y être éligibles, ils doivent souvent avoir fait leur déclaration d'impôts séparément de leurs parents pendant deux ans et être titulaires d'un contrat d'énergie à leur nom [F, 17]. Les étudiants en colocation, bénéficiant d'un loyer tout compris ou encore rattachés fiscalement à la charge de leurs parents ne peuvent donc pas bénéficier de la principale aide spécifique à l'énergie [F, 8]. Les aides à la rénovation sont également largement inaccessibles, car les étudiants sont généralement locataires, déménagent fréquemment et ne peuvent pas contraindre leurs propriétaires à améliorer la performance

énergétique de leur logement [F, 16]. Des solutions simples et des travaux de bricolage peuvent aider, mais elles nécessitent des outils, de l'espace, du temps et un soutien institutionnel [F, 6].

Enjeux principaux et angles morts dans l'application des politiques aux étudiants

La politique française est marquée par la « familialisation », c'est-à-dire l'idée que les familles restent responsables de leurs enfants étudiants [F, 24 ; F, 27]. Les statistiques sur les ménages ne prennent pas en compte les étudiants qui se chauffent insuffisamment, partagent leurs factures ou ne sont pas titulaires du contrat d'énergie [F, 11]. Les relations avec les propriétaires constituent un autre obstacle : confrontés à la précarité énergétique, seuls 20 % des étudiants en parlent à leur propriétaire, et dans les deux tiers de ces cas, celui-ci ne prend aucune mesure [F, 12].

Initiatives nationales et locales en cours / bonnes pratiques

A. Initiative « Chaire HOPE » sur la précarité énergétique des étudiants

Pays / ville	France, principalement la région de Grenoble
Organisme(s) de mise en œuvre	Chaire HOPE, en collaboration avec des universités, des établissements d'enseignement, des collectivités locales, des associations, des CCAS, des fournisseurs d'énergie et des étudiants
Période	2018-2023, avec un accent particulier sur les étudiants depuis 2020 [F, 2]
Groupe(s) cible(s)	Les ménages en situation de précarité énergétique, les étudiants constituant un groupe cible spécifique depuis 2020 [F, 2]
Objectifs	Coordonner la recherche et les actions en matière de précarité énergétique, en particulier la relation entre un accès adéquat à l'énergie, la santé et le bien-être [F, 2 ; F, 6]
Activités et approche	Mise en réseau des parties prenantes, projets de recherche, mobilisation des étudiants, expertise professionnelle, transfert de connaissances et développement d'outils pratiques destinés aux étudiants [F, 6]
Résultats (si disponibles)	L'initiative a donné lieu à la création d'une collection de ressources sur la précarité énergétique des étudiants, d'un wiki étudiant et d'un guide pratique destiné aux étudiants [F, 6]. Elle a également reçu le prix 2021 « Formation, mobilisation et communication » décerné par Stop à l'Exclusion Énergétique. [F, 34]

B. Programme SLIME

Pays / ville	De nombreuses villes, agglomérations et départements en France.
Organisme(s) de mise en œuvre	CLER Solutions, filiale du réseau CLER (Comité de liaison pour les énergies renouvelables), coordonne le programme. Le SLIME est mis en œuvre par les collectivités locales. En 2026, 49 collectivités locales y participaient, couvrant 37 % du territoire français.
Durée	Créé en 2013 et toujours en cours, le programme s'appuie sur une méthodologie d'intervention à long terme.
Groupe(s) cible(s)	Le programme SLIME s'adresse aux ménages classés comme en situation de précarité énergétique. Les critères d'éligibilité peuvent varier d'une région à l'autre. Les critères par défaut s'appuient sur la grille de classification de l'ANAH relative aux « ménages en situation de précarité », établie en fonction du revenu imposable.

Objectifs	Le programme SLIME permet aux collectivités locales de mettre en place des politiques ambitieuses et proactives pour lutter contre la précarité énergétique. Il vise à simplifier le processus par lequel les ménages accèdent à l'aide dont ils ont besoin pour sortir de la précarité énergétique [F, 33].
Activités et approche	Coordination des acteurs locaux, formation, visites à domicile, accompagnements personnalisés, aide à l'acquisition de petits appareils électroménagers et orientation vers des mesures à plus long terme [F, 33].
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Ce programme n'est pas spécifiquement destiné aux étudiants, mais son modèle de conseil et de coordination locale peut être adapté à leur situation. Un atelier du RAPPEL (Réseau des acteurs de la pauvreté et de la précarité dans le logement) sur le SLIME a donné lieu à un rapport sur les solutions à la précarité énergétique des étudiants [F, 33].
Résultats (si disponibles)	99 000 foyers identifiés et accompagnés pendant la durée du programme [F, 31]. En 2024, chaque foyer visité a bénéficié d'un accompagnement et d'une aide à l'acquisition de petits appareils électroménagers, ce qui a permis une économie moyenne de 170 euros la première année ; 65 % ont pris une mesure concrète de suivi. En Gironde, quatre ménages aidés sur dix sont sortis de la précarité énergétique [F, 31].

C. Le projet d'Atelier 21 sur la précarité énergétique des étudiants : « Solidarité énergétique »

Pays / ville	France ; l'Atelier 21 est basé à Paris.
Organisme(s) de mise en œuvre	Atelier 21, en collaboration avec des FabLabs, des « repair cafés », des associations étudiantes, des universités et des collectifs et espaces citoyens.
Période	De 2022 à aujourd'hui ; la communauté en ligne a été active principalement jusqu'en 2023-2024.
Groupe(s) cible(s)	Les étudiants touchés par la précarité énergétique et la société civile au sens large
Objectifs	Promouvoir le bricolage et les solutions à faible consommation d'énergie, les conseils entre pairs et les événements locaux de sensibilisation des étudiants [F, 6]
Activités et approche	Guides étape par étape, tutoriels, événements locaux, kits pratiques sur l'énergie et une communauté Discord bénéficiant d'une forte participation étudiante [F, 6]
Résultats (si disponibles)	L'initiative a organisé sept événements et publié au moins 30 tutoriels ou outils [F, 6]. Elle a remporté le prix « Stop à l'Exclusion Énergétique » 2022 et est mentionnée dans les supports de la Chaire HOPE [F, 6 ; F, 34].

Lacunes identifiées et défis structurels

Les principales lacunes en France sont l'invisibilité, l'insuffisance des indicateurs, la faible sensibilisation des étudiants, la fragmentation des institutions et l'inaccessibilité des aides. Le chèque-énergie et les règles de rénovation ne sont pas adaptés au statut fiscal, au statut contractuel ou à la mobilité des étudiants [F, 8 ; F, 16 ; F, 17]. Pour être efficaces, les mesures doivent toucher les universités, les résidences universitaires et les lieux de vie sociale, associer les étudiants aux acteurs techniques et sociaux, et soutenir des solutions collectives concrètes. [F, 4 ; F, 5 ; F, 27].

2.3. Portugal

Contexte national

La précarité énergétique au Portugal est structurelle et persistante. L'Observatoire National de la Précarité Énergétique au Portugal (ONPE-PT) estime qu'entre 699 000 et 1,7 million de personnes sont en situation de précarité énergétique [P, 14]. Des indicateurs récents montrent que 15,7 % de la population ne parvient pas à chauffer correctement son logement en hiver et que 29,9 % vit dans des logements ne garantissant pas un confort thermique suffisant en été [P, 14]. Depuis 2021, la hausse des factures d'énergie, l'augmentation des loyers et la pénurie de logements abordables ont renforcé le lien entre la précarité énergétique et la précarité du logement [P, 2 ; P, 11]. La *Stratégie nationale à long terme de lutte contre la précarité énergétique 2023-2050* (ELPPE) vise à éradiquer la précarité énergétique d'ici 2050 [P, 7]. Les étudiants et les jeunes ne sont pas officiellement reconnus comme une population vulnérable, bien que des études menées par l'université NOVA de Lisbonne montrent un inconfort thermique significatif chez les étudiants de l'enseignement supérieur, en particulier ceux qui vivent loin du domicile de leurs parents et dans des logements privés en location [P, 20 ; P, 6].

Reconnaissance de la précarité énergétique

Le Portugal reconnaît explicitement la précarité énergétique dans sa politique stratégique. Sa définition suit la directive (UE) 2023/1791 : l'incapacité d'accéder aux services énergétiques essentiels, tels que le chauffage, la climatisation, l'éclairage et l'énergie domestique, qui garantissent le confort, la santé et la qualité de vie [P, 12]. Dans la pratique, cette politique est souvent mise en œuvre à travers le concept de « consommateur vulnérable », fondé principalement sur les revenus et l'éligibilité aux prestations sociales [P, 8 ; P, 15]. Les étudiants, les jeunes et les locataires ne sont pas explicitement mentionnés [P, 7].

Principales institutions et politiques

L'ELPPE constitue le cadre principal et est liée au *Plan national pour l'énergie et le climat* ainsi qu'aux travaux de rénovation énergétique financés par le Plan de relance et de résilience (PRR) [P, 7 ; P, 17]. L'Autorité de régulation des services énergétiques (ERSE) réglemente le tarif social de l'énergie, introduit en 2010 et accordé automatiquement aux consommateurs vulnérables éligibles [P, 15 ; P, 10]. Le *Fonds pour l'environnement* gère le programme « *Vale Eficiência* » et le « Programme de soutien pour des bâtiments plus durables » [P, 17 ; P, 16]. L'ONPE-PT assure le suivi des indicateurs et des plans d'action [P, 8 ; P, 9], la Direction Générale de l'Énergie et de la Géologie (DGEG) est chargée de la planification et de la réglementation, l'Agence portugaise de l'énergie (ADENE) promeut l'efficacité énergétique et l'éducation à l'énergie [P, 1], tandis que les municipalités et les agences régionales de l'énergie soutiennent la mise en œuvre au niveau local [P, 19].

Aperçu des politiques et mesures pertinentes

L'ELPPE repose sur quatre piliers : l'efficacité énergétique et la décarbonisation des logements, l'accès aux services énergétiques essentiels, l'action territoriale intégrée et l'éducation à l'énergie [P, 7]. L'un des objectifs quantitatifs à l'horizon 2050 consiste à atteindre une part de la population incapable de maintenir un confort thermique adéquat inférieure à 1 % [P, 7]. Les mesures comprennent le tarif social de l'énergie, l'aide à l'achat de gaz en bouteille, des mécanismes temporaires de stabilisation des prix, l'isolation, le remplacement des fenêtres et l'installation de systèmes efficaces [P, 15 ; P, 17 ; P, 18]. Le *Plan national pour le logement 2022-2026* établit un lien entre un logement adéquat et la précarité énergétique [P, 18].

Accessibilité, opérationnalisation et implémentation

L'identification repose largement sur des indicateurs de revenus indirects, tels que l'éligibilité au tarif social [P, 8 ; P, 15]. Les étudiants n'y ont généralement accès que s'ils font partie d'un ménage éligible ou s'ils disposent d'un contrat d'énergie à leur nom, deux situations peu courantes dans les locations étudiantes. Le statut de locataire, les incitations contradictoires, les locations informelles [P, 2 ; P, 20], la colocation et la forte mobilité limitent l'accès aux mesures de rénovation et d'efficacité énergétique [P, 2 ; P, 18]. La complexité administrative, les coûts initiaux et une communication ciblée insuffisante réduisent encore davantage le recours à ces mesures par les étudiants [P, 17 ; P, 7].

Enjeux principaux et angles morts dans l'application des politiques aux étudiants

Le principal défi réside dans l'invisibilité institutionnelle. Les critères relatifs aux « consommateurs vulnérables » ne couvrent pas les étudiants déplacés, les étudiants salariés ou les étudiants étrangers, dont les difficultés sont bien réelles mais ne sont pas prises en compte par le revenu ou le statut en matière d'allocations [P, 7 ; P, 8]. Les logements locatifs destinés aux étudiants présentent souvent une faible efficacité énergétique, une mauvaise isolation et l'absence de contrat d'énergie direct [P, 2 ; P, 20]. Les indicateurs existants ne prennent pas en compte l'inconfort thermique, l'auto-rationnement, les effets sur la santé, notamment mentale, ainsi que les répercussions sur les résultats scolaires [P, 14 ; P, 4].

Initiatives nationales et locales en cours / bonnes pratiques

A. Bureaux de l'habitat et de l'énergie (BHE)

Pays / ville	Portugal, réseau national de bureaux locaux
Organisme(s) de mise en œuvre	DECO, Association portugaise pour la protection des consommateurs
Durée	En cours (2026)
Groupe(s) cible(s)	Familles à faibles revenus, consommateurs vulnérables sur le plan énergétique, locataires, grand public, jeunes et étudiants.
Objectifs	Améliorer l'accès à l'information sur le logement et l'énergie, réduire les coûts et favoriser l'efficacité énergétique des logements.
Activités et approche	Conseils en personne sur les factures, les formules tarifaires, les mesures sociales, les programmes publics et les options d'efficacité énergétique pour le logement ; outils et formations en ligne de la plateforme EVA (<i>Energy Virtual Assistance</i>) [P, 1].
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Pertinent pour les jeunes locataires du secteur privé qui ont besoin d'aide concernant les contrats, les charges et les mesures disponibles.
Résultats (si disponibles)	EVA compte plus de 8 000 utilisateurs inscrits à ses formations en ligne. Le réseau des BHE améliore la connaissance énergétique et l'accès aux aides existantes [P, 1].

B. Energy Route

Pays / ville	Portugal, à l'échelle nationale
Organisme(s) de mise en œuvre	ADENE, en collaboration avec les communes, les écoles, les universités et les entités locales
Durée	En cours (2026)
Groupe(s) cible(s)	Communautés locales, consommateurs vulnérables, jeunes, étudiants et grand public

Objectifs	Promouvoir la culture énergétique et une participation éclairée à la transition énergétique.
Activités et approche	Ateliers itinérants, sessions éducatives, activités interactives et informations sur la consommation efficace, les énergies renouvelables et les aides publiques [P, 1].
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Le programme implique les écoles, les universités et les associations de jeunesse, aidant ainsi les étudiants à identifier leur vulnérabilité énergétique et à gérer leur consommation d'énergie.
Résultats (si disponibles)	Le programme sensibilise l'ensemble des régions et touche des groupes ayant un accès limité aux informations techniques sur l'énergie [P, 1].

C. Transition Point

Pays / ville	Portugal, initiative mobile à l'échelle nationale
Organisme(s) de mise en œuvre	Organisations de la société civile dans le cadre du programme « Climat et biodiversité » de la Fondation Calouste Gulbenkian, en collaboration avec des partenaires locaux
Durée	En cours (2026)
Groupe(s) cible(s)	Communautés locales, groupes vulnérables sur le plan énergétique, jeunes et grand public
Objectifs	Soutenir une transition énergétique juste grâce à l'éducation à l'énergie au niveau local, à des conseils pratiques et favoriser le pouvoir d'agir à l'échelle collective.
Activités et approche	Espace convivial mobile, actions de sensibilisation, conseils énergétiques personnalisés, soutien technique et conseils pratiques en matière d'efficacité énergétique [P, 1].
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Utile pour les étudiants vivant loin de chez eux ou en location, car il fournit des informations pratiques et accessibles.
Résultats (si disponibles)	Renforce les capacités de la communauté et propose un modèle mobile reproductible permettant d'atteindre les personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement spécialisé.

Lacunes identifiées et défis structurels

Le Portugal reconnaît officiellement la précarité énergétique, bien que ses mesures restent axées sur les revenus, les prestations sociales et les consommateurs vulnérables au sens classique du terme [P, 7 ; P, 15]. Les étudiants vivant dans des logements privés, informels ou en colocation ne disposent souvent pas des contrats ou des documents requis pour bénéficier d'une aide [P, 2 ; P, 18]. Les conseils seuls ne suffisent pas à surmonter les obstacles liés au logement et aux conditions d'éligibilité [P, 2 ; P, 7].

2.4. Grèce

Contexte national

La Grèce est confrontée à une grave précarité énergétique. Selon les rapports EU-SILC d'Eurostat, en 2024, 19 % de la population n'avait pas les moyens de se chauffer correctement. Le suivi national, qui utilise l'indicateur I&Ileq, montre une baisse de 13,8 % des ménages concernés en 2016 à 11,1 %

en 2018, suivie d'une remontée à 12 % en 2020 et à 12,4 % en 2021 [G, 7]. La précarité énergétique est due aux faibles revenus, aux coûts énergétiques élevés et à l'inefficacité énergétique des logements [G, 6]. À Athènes, plus de 71 % des logements se situent dans les trois classes d'efficacité énergétique les plus basses [G, 4]. Le problème se pose tout au long de l'année : 72 % des ménages n'arrivent pas à se chauffer en hiver et présentent également des difficultés à rafraîchir leur logement en été [G, 5].

Reconnaissance de la précarité énergétique

La Grèce reconnaît explicitement la précarité énergétique dans ses documents de politique nationale et utilise l'indicateur I&Ileq [G, 7]. Un ménage est considéré comme en situation de précarité énergétique lorsque sa consommation ou ses dépenses énergétiques réelles sont inférieures au niveau nécessaire pour couvrir ses besoins énergétiques minimaux et que son revenu ajusté est inférieur au seuil correspondant [G, 6]. La loi sur l'énergie définit également les consommateurs vulnérables, notamment les personnes en situation de précarité, celles qui dépendent d'un approvisionnement ininterrompu, les personnes âgées, les personnes souffrant de problèmes de santé et les habitants de zones défavorisées [G, 3]. Les étudiants, les jeunes et les locataires ne sont pas mentionnés de manière spécifique.

Principales institutions et politiques

Le plan national énergie-climat (NECP) fournit le cadre stratégique général, tandis que le *Plan d'action national de lutte contre la précarité énergétique* définit les indicateurs et les mesures politiques [G, 7]. Le *Ministère de l'Environnement et de l'Énergie* est l'autorité principale, soutenue par le groupe de suivi du NECP et l'*Observatoire national de la précarité énergétique*. L'EPAH (Plateforme européenne de conseil sur la précarité énergétique) apporte des données factuelles et un soutien au niveau européen [G, 6], et la Grèce s'est fixée pour objectif de réduire la précarité énergétique de 50 % d'ici 2025 et de 75 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2016 [G, 7].

Aperçu des politiques et mesures pertinentes

Le cadre comprend des mesures de protection, des mesures structurelles et des mesures d'information [G, 7]. Le tarif social résidentiel (KOT) réduit le prix de l'électricité pour les consommateurs vulnérables. L'allocation de chauffage aide les ménages à faibles et moyens revenus à faire face à leurs frais de chauffage [G, 6]. Le programme « *Exoikonomo* » et les dispositifs connexes fournissent des financements pour l'isolation, le remplacement des systèmes de chauffage et les améliorations en matière d'efficacité énergétique. Pendant la crise des prix de l'énergie, la Grèce a également eu recours à des subventions temporaires sur les factures d'électricité et à des compensations d'urgence [G, 6]. Ces mesures restent soumises à des critères liés au ménage, aux revenus, au patrimoine immobilier ou au contrat [G, 7].

Accessibilité, opérationnalisation et implémentation

Dans certains cas, les étudiants peuvent être officiellement éligibles, mais l'accès à ces aides reste limité dans la pratique [G, 7]. Beaucoup ne sont pas titulaires des contrats d'énergie, vivent en colocation ou voient leurs factures incluses dans leur loyer. Les critères d'éligibilité liés aux déclarations fiscales, aux justificatifs de domicile ou aux revenus du foyer peuvent donner une image erronée de la situation réelle des étudiants vivant loin du domicile de leurs parents mais qui restent rattachés au foyer fiscal parental [G, 2]. La complexité administrative, les retards dans l'octroi des aides et un manque de communication réduisent encore davantage l'accès à ces aides [G, 4].

Enjeux principaux et angles morts dans l'application des politiques aux étudiants

Les principales lacunes sont l'exclusion structurelle, des indicateurs inadaptés, l'absence de mesures en matière de logement étudiant, une faible sensibilisation et une demande croissante en matière de climatisation [G, 5]. Les étudiants en logements privés en location ou en logements temporaires occupent souvent des logements anciens et peu performants et n'ont que peu de moyens d'améliorer l'isolation, le chauffage ou la climatisation [G, 4]. Les programmes de rénovation s'adressent principalement aux propriétaires, tandis que les mesures d'accessibilité financière ciblent les ménages reconnus comme vulnérables [G, 6].

Enjeux principaux et angles morts dans l'application des politiques aux étudiants

Des recherches supplémentaires devraient être menées afin de vérifier si les indicateurs prennent en compte les étudiants qui rationnent eux-mêmes leur consommation d'énergie, se chauffent insuffisamment ou évitent de se rafraîchir [G, 6]. La consultation des étudiants devrait fournir des éléments supplémentaires afin de déterminer la nécessité de reconnaître ce public comme un groupe vulnérable à part entière, comment l'aide peut parvenir à ceux qui n'ont pas de contrat d'énergie, et quelles mesures sont nécessaires pour les locations privées, les logements partagés et les résidences universitaires [G, 2].

Initiatives nationales et locales en cours / bonnes pratiques

A. Bureau de lutte contre la précarité énergétique (GAEF)

Pays / ville	Grèce, Athènes
Organisme(s) de mise en œuvre	Municipalité d'Athènes, avec le soutien du Centre grec pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie (CRES), d'Electra Energy et de partenaires privés [G, 7]
Durée	En cours (2026)
Groupe(s) cible(s)	Ménages vulnérables, résidents à faibles revenus, locataires et, indirectement, les jeunes et les étudiants.
Objectifs	Apporter un soutien ciblé aux ménages confrontés à la précarité énergétique par le biais de conseils, d'un accompagnement individuel et l'accès à des aides.
Activités et approche	Conseils en matière d'énergie, aide à l'orientation vers les dispositifs sociaux et énergétiques adéquats, identification des situations de vulnérabilité, orientation vers des services spécialisés, actions de sensibilisation, aide à l'acquisition d'équipements et réductions des taxes communales pour les personnes identifiées comme très vulnérables.
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Ce programme n'est pas spécifiquement destiné aux étudiants. Ses critères sont plus souples et les rôles de conseil au niveau local pourraient être adaptés aux étudiants confrontés à des obstacles d'ordre informatif et administratif [G, 4].
Résultats (si disponibles)	Largement cité comme un modèle opérationnel local prometteur pour améliorer l'accès au-delà des critères d'éligibilité formels [G, 7].

B. Campagne « Students Switch Off »

Pays / ville	Grèce, universités sélectionnées et mise en œuvre à l'échelle européenne
Organisme(s) de mise en œuvre	« Students Switch Off », initialement développé par la confédération d'unions étudiantes du Royaume-Uni (NUS UK) en collaboration avec la charité « Student Organising for Sustainability International » (SOS-UK) ; en Grèce, l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes a été un partenaire clé.

Période	En cours en Europe depuis le début des années 2010 ; mise en œuvre en Grèce approximativement de 2014 à 2018.
Groupe(s) cible(s)	Étudiants universitaires, en particulier ceux vivant en résidence universitaire ou foyers étudiants.
Objectifs	Encourager les comportements économes en énergie et les habitudes durables dans les logements étudiants.
Activités et approche	Mobilisation par les pairs, concours entre résidences, retours d'information sur la consommation d'énergie, ateliers, mesures incitatives et récompenses pour les groupes d'étudiants ou les bâtiments les plus économes en énergie.
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Initiative directement axée sur les étudiants et adaptée à leur conditions d'habitat.
Résultats (si disponibles)	Les universités participantes ont fait état de réductions de la consommation d'énergie de 5 % à 15 % dans les résidences universitaires, ainsi qu'une sensibilisation accrue et un changement de comportement à long terme.

C. Projet enCOMPASS de sensibilisation comportementale à l'énergie

Pays / ville	Grèce, en tant que site pilote d'un projet de l'UE
Organisme(s) de mise en œuvre	Partenaires grecs, notamment le Centre de Recherche et de Technologie Hellas (CERTH) et le <i>Centre de Documentation National</i> [G, 2].
Période	2016-2019
Groupe(s) cible(s)	Ménages, écoles, usagers de bâtiments publics et élèves.
Objectifs	Promouvoir les comportements économes en énergie grâce à des outils numériques et à une prise de conscience des habitudes de consommation.
Activités et approche	Plateformes en temps réel pour le suivi de la consommation d'énergie, incitations comportementales, systèmes de retour d'information, campagnes de sensibilisation et implication des élèves et des établissements scolaires.
Pertinence pour les étudiants ou les jeunes	Les élèves ont été considérés comme un public clé pour l'éducation à l'énergie et la mise en œuvre de changement de comportement. [G, 2]
Résultats (si disponibles)	Le projet a montré que les outils de retour d'information peuvent influencer positivement les habitudes de consommation de l'énergie et améliorer la sensibilisation des élèves et des ménages.

Lacunes identifiées et défis structurels

Les mesures grecques s'attaquent à la précarité énergétique, tandis que le public étudiant est encore peu pris en compte [G, 7]. Les indicateurs et les critères d'éligibilité reposent sur les revenus, les dépenses ou les factures, ce qui peut exclure les étudiants vivant chez leurs parents, partageant un logement ou payant leurs factures de manière informelle [G, 6]. Les initiatives locales de conseil et d'accompagnement comportemental réduisent les lacunes en matière d'information, mais elles ne résolvent pas les problèmes liés à la qualité du logement, à l'accessibilité financière, au statut du contrat ou à l'absence de reconnaissance des conditions spécifiques du public étudiant [G, 4].

Conclusion



En Italie, en France, au Portugal et en Grèce, la précarité énergétique est prise en compte dans les politiques énergétiques, sociales et de logement, bien que les étudiants restent largement invisibles. L'aide est généralement liée au revenu du foyer, à l'existence de contrats d'énergie officiels, à la propriété immobilière ou à des catégories établies de vulnérabilité. Ces critères ne correspondent pas à la réalité des étudiants vivant en colocation, dans des logements temporaires, des résidences universitaires ou de logements privés peu performants sur le plan énergétique.

3. Études de cas et consultations d'experts

Introduction

En parallèle de l'étude documentaire précédemment détaillée, l'ensemble de partenaires en France, en Italie, en Grèce et au Portugal ont consulté des experts dans leurs pays respectifs. Ces entretiens ont complété la recherche documentaire et l'enquête auprès des étudiants en recueillant des données concrètes auprès des universités, des agences de l'énergie, des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des acteurs du logement, des associations de consommateurs et des parties prenantes du secteur du logement étudiant. Ce chapitre présente les principales données, statistiques, noms et organisations les plus pertinents dans le cadre du projet *STEP UP*, en mettant l'accent sur la visibilité de la précarité énergétique des étudiants, leurs conditions de logement, les lacunes politiques et les réponses concrètes apportées.

3.1. Italie

Présentation des experts

Les consultations italiennes ont réuni des points de vue issus de la société civile, du monde politique, du milieu universitaire et du secteur technique. Ovidio Marzaioli est avocat et vice-président du Movimento Consumatori ; il est actif au sein de l'ARERA sur les questions liées à l'électricité, au gaz et à l'eau, ainsi qu'au sein du Conseil national des consommateurs et des utilisateurs. Luca Squeri est député de Forza Italia¹, élu à Milan, et membre de la dixième commission des activités productives. Paolo Esposito est professeur à l'université de Naples Parthenope ; il travaille depuis une dizaine d'années sur les indicateurs de précarité énergétique et au sein de l'Observatoire italien des communautés énergétiques renouvelables (CER). Mauro Pellegrino est ingénieur en mécanique, expert dans la gestion de l'énergie (EGE), fort d'une vingtaine d'années d'expérience.

Précarité énergétique et étudiants : bilan général

La précarité énergétique des étudiants est reconnue, bien qu'elle soit mal mesurée. M. Marzaioli a signalé des cas récurrents chez les étudiants vivant loin de chez leurs parents, notamment à Milan, Rome et Naples. M. Squeri a établi un lien entre les coûts énergétiques et le droit à l'éducation, au même titre que le loyer et les frais d'inscription à l'université. Les consultations ont retenu comme seuil de précarité énergétique une part de 15 % du revenu consacrée à la facture énergétique. *Assoutenti* a indiqué que plus de 9 % des ménages italiens se trouvaient en situation de précarité énergétique, tandis qu'environ 50 % des étudiants universitaires vivaient loin de chez eux. Les groupes vulnérables comprennent les étudiants étrangers, ceux qui travaillent, ceux à faibles revenus et les étudiants plus âgés qui gèrent leurs factures de manière autonome.

Conditions d'habitation et facteurs structurels

La qualité du logement est un facteur déterminant. Près de 70 % du parc immobilier italien date d'avant 1980, et de nombreux appartements étudiants sont équipés de fenêtres usées, dépourvus de double vitrage, dotés de vieilles chaudières à gaz et d'appareils électroménagers peu efficaces. Les étudiants louent souvent des logements moins chers dans les périphéries ou

¹ Parti politique italien de centre droit, libéral-conservateur (affiliation européenne : parti populaire européen).

les centres historiques de Naples, Bologne, Milan et Bari. Une mauvaise isolation, des systèmes de chauffage et de climatisation obsolètes et des normes de sécurité insuffisantes nuisent au confort, aux études et au bien-être. Les forfaits énergétiques réduisent également la transparence. Un étudiant de Salerne louant un logement à Naples s'est vu facturer un supplément de 450 euros au titre de l'ajustement énergétique, sans justification claire des coûts.

Cadre réglementaire, aides et manques

L'Italie dispose d'instruments pertinents, mais ceux-ci ne sont pas articulés autour des étudiants. M. Squeri a cité la disposition du PNRR prévoyant 60 000 logements étudiants soumis à des exigences d'efficacité énergétique, ainsi que le Plan de logement visant à réhabiliter 60 000 logements sociaux sur les 800 000 logements appartenant à l'État. Un fonds d'aide au loyer du ministère de l'Enseignement supérieur, d'un montant d'environ 10 millions d'euros, a également été mentionné. Parmi les acteurs concernés figurent les agences EDISU/ADISU (Organismes régional / Agence pour le droit aux études universitaires), la coordination régionale du CRUI (association des universités publiques et privées d'Italie), les universités et l'ACER en Campanie. Les principales lacunes sont la fragmentation, les ressources limitées, une mise en œuvre inégale selon les régions et une communication insuffisante.

Recommandations de politiques et mesures

Les personnes interrogées ont recommandé la rénovation, la directive « Maisons vertes », les énergies renouvelables, le logement social et des chèques-logement ciblés pour les étudiants vivant loin du domicile familial ou celles et ceux qui travaillent. M. Squeri a insisté sur la réduction de la dépendance au gaz, le développement des énergies renouvelables, la capacité nucléaire future et les communautés d'énergie renouvelable. M. Esposito a appelé à une coordination entre les universités, les régions, l'ADISU/EDISU, les agences similaires à l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) et les collectivités locales. M. Pellegrino a proposé de réglementer les forfaits énergétiques, d'exiger des relevés de consommation mensuels, de lier les contrats de location étudiante à loyer convenu et le régime de forfait fiscal de 10 % à la classe énergétique du logement, et de conditionner les avantages fiscaux à une classe énergétique minimale.

Universités et actions citoyennes

Les universités ont été identifiées comme des pôles d'information et de coordination. Elles peuvent mener des campagnes de sensibilisation, mettre les étudiants en relation avec l'ADISU/EDISU et les agences immobilières, soutenir des groupes de travail et collaborer avec les associations étudiantes, les collectivités locales et les organisations à but non lucratif. M. Pellegrino a mis l'accent sur la formation pratique des étudiants sur les contrats, les tarifs, les horaires de consommation, les appareils à faible consommation d'énergie et les risques liés aux radiateurs ou couvertures électriques. Les points d'information et d'aide universitaires soutenus par les associations étudiantes et les organisations de consommateurs s'inscrivent directement dans le cadre de la formation et de la sensibilisation du programme STEP UP.

Conclusion et description d'une situation étudiante type

Tous les participants qui se sont exprimés sur la situation-type suivante l'ont qualifiée comme relevant de la précarité énergétique : un étudiant de 21 ans vivant dans un appartement loué de 40 m², évitant de se chauffer, utilisant une couverture électrique et consacrant 18 % de ses

revenus à l'énergie, dépasse le seuil fixé par l'Italie d'un taux d'effort énergétique (TEE) de 15 %. M. Marzaioli a mis en garde contre les risques pour le bien-être et les résultats scolaires. M. Esposito a décrit ce cas comme n'étant pas rare, et M. Pellegrino a estimé que le problème était plus répandu qu'on ne le suppose.

3.2. France

Présentation des experts

Les consultations menées en France ont pris en compte les points de vue des acteurs de terrain, des consommateurs, des universitaires et des gestionnaires de logements. RAPPEL est un réseau d'une centaine de professionnels travaillant sur la précarité énergétique dans les secteurs de l'énergie, du social et du logement. Le Médiateur National de l'Énergie (MNE) est un établissement public indépendant créé il y a une vingtaine d'années à la suite de la libéralisation du marché de l'énergie ; il compte environ 45 salariés qui fournissent des services d'information, de médiation et de défense des droits. Les contributions universitaires provenaient de la Fondation pour le Logement des Défavorisés (Roubaix), de la Chaire HOPE et d'un institut européen travaillant sur la précarité énergétique et la transition juste. Parmi les autres points de vue, figuraient ceux d'une start-up étudiante proposant un comparateur d'énergie, active depuis 2021, et d'un gestionnaire de résidences gérant 200 résidences et 20 000 appartements

Précarité énergétique et étudiants : bilan général

La France a légalement reconnu la précarité énergétique en 2010 et créé l'Observatoire National de la Précarité Énergétique en 2011, tandis que l'action en faveur des étudiants s'est davantage affirmée principalement après 2020 grâce à la Chaire HOPE. Le Baromètre de l'Énergie du MNE, réalisé auprès de 2 000 personnes et se basant sur l'âge des répondants et non leur statut étudiant, montre que les jeunes font état de difficultés croissantes à payer leurs factures et des expositions plus importantes au froid dans leur logement. Le MNE n'est connu que par environ 40 % de la population, bien qu'il figure sur les factures. Parmi toute la population étudiante, les publics les plus vulnérables sont les étudiants à faibles revenus, isolés, internationaux et non européens, les étudiants originaires de pays africains ou des territoires français d'outre-mer, ainsi que les étudiants vivant dans des logements privés ou dans des résidences universitaires du CROUS en mauvais état.

Conditions d'habitation et facteurs structurels

Le logement est le principal facteur structurel. Les étudiants sont confrontés à des déménagements fréquents, à des baux de courte durée, à la crainte de conflits avec les propriétaires, à un faible pouvoir de négociation et à une pression intense sur les marchés locatifs urbains. Les logements privés ont été décrits à plusieurs reprises comme le segment présentant le plus de risques, notamment les chambres mansardées, les sous-sols, les problèmes d'isolation, l'humidité, les moisissures, les sous-locations non déclarées et les espaces inférieurs au seuil légal de 9 m². Un expert a cité des loyers compris entre 700 et 1 000 euros pour une chambre en colocation ou un espace de 12 m² à Nice. Les résidences du CROUS présentent de grandes disparités, et un universitaire a fait état d'environ 30 ans de désinvestissement et d'un délai d'attente d'un an pour un logement social à Lille.

Cadre réglementaire, aides et manques

Les étudiants ne sont pas explicitement pris en compte dans les politiques nationales ou locales de lutte contre la précarité énergétique. Les aides existantes sont fondées sur les ressources, la situation fiscale, les allocations logement ou la rénovation, et non sur le statut d'étudiant. Le chèque énergie, d'un montant d'environ 150 euros et parfois estimé à 150-200 euros au maximum, a été jugé insuffisant et souvent inaccessible, car de nombreux étudiants restent rattachés au foyer fiscal de leurs parents. L'APL aide de nombreux étudiants, bien qu'elle ne soit pas liée à la qualité du logement. Les aides de « France Rénov' » et de l'ANAH s'adressent principalement aux propriétaires, alors que les étudiants sont locataires. L'interdiction de louer des « passoires thermiques », prévue par la loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, est prometteuse, tandis que l'affaiblissement des calculs du DPE a été critiqué.

Recommandations de politiques et mesures

Parmi les mesures recommandées figurent l'amélioration des données sur les étudiants, un renforcement du financement des travaux de rénovation, une aide au paiement des factures adaptée aux étudiants, des obligations pour les bailleurs et des services d'accompagnement. RAPPEL a appelé à une augmentation du budget de l'ANAH, au triplement du chèque énergie et à un soutien via les projets et dispositifs *Slime*, *Bail Rénov'*, *Territoire 0 exclusion énergétique* et l'auto-réhabilitation accompagnée. Le MNE a recommandé d'interdire les coupures totales d'électricité tout au long de l'année en limitant la fourniture à 1 kVA, de créer un fournisseur d'énergie de dernier recours, de rétablir l'attribution automatique du chèque énergie et d'améliorer le financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Le courtier en énergie a proposé d'étendre l'allègement fiscal de la Contribution au service public de l'électricité (CSPE) pour les étudiants ou aux moins de 25 ans, pour un montant d'environ 120 euros par an.

Universités et actions citoyennes

Les universités et les CROUS peuvent identifier, informer et soutenir les étudiants, tout en ayant besoin de partenariats avec les acteurs sociaux, du logement et de l'énergie. Les actions suggérées comprennent la sensibilisation sur les campus, l'assistance juridique face aux propriétaires ne respectant pas leurs obligations, l'éducation pratique à l'énergie, l'aide à la lecture des factures, l'estimation des coûts énergétiques habituels avant la signature d'un bail et la mise en relation avec les aides existantes. La Chaire HOPE a été citée comme un modèle éclairant. Les associations étudiantes peuvent rendre le problème visible lorsqu'elles sont soutenues par les collectivités locales, les fournisseurs d'énergie, les gestionnaires de résidences et les associations de consommateurs.

Conclusion et description d'une situation étudiante type

La vignette correspond aux données françaises sur l'autolimitation, les choix entre « se chauffer ou se nourrir » et la précarité cachée. Les experts ont fait valoir que le diagnostic est la première priorité, car la France manque de données régulières et comparables sur les étudiants.

Parmi les chiffres clés, on peut citer l'*Enquête Nationale Logement* de 2013, les résultats de 2020 n'étant toujours pas disponibles, une estimation plus ancienne selon laquelle 20 % des ménages sont en situation de précarité énergétique, une hausse des factures d'énergie de 30 % en cinq ans, des charges fixes de 26 euros par mois avant consommation, un taux de rotation annuel

des appartements de 50 à 55 % dans les résidences, et le fait qu'en moyenne, pour un gestionnaire donné, 60 % des résidences gérées sont des résidences sociales avec charges comprises.

3.3. Portugal

Présentation des experts

Les consultations d'experts organisées au Portugal ont réuni des représentants d'organisations spécialisées dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la recherche, de l'efficacité énergétique des bâtiments et des représentants de collectivités locales, garantissant ainsi une diversité de points de vue concernant le contexte national portugais. Des représentants de l'association ZERO (« association pour un système terrestre durable » ; Islene Façanha), S.ENERGIA (agence régionale de l'énergie à Barreiro, Maita, Montijo et Alcochete ; Susana Camacho), RNAE (réseau national des agences de l'énergie et de l'environnement ; Jorge Baptista), ADENE (agence portugaise pour l'Énergie, homologue de l'ADEME en France) et ONPE-PT (Manuel Casquiço, Rita Gomes Varela et Madalena Santos), du Centre de recherche pour l'environnement et la durabilité de la faculté des sciences et de la technologie à l'université NOVA à Lisbonne (CENSE/FCT NOVA ; Carolina Castro), de l'Institut pour le changement mondial et le développement durable (CHANGE) et de l'EPAH (João Pedro Gouveia), du projet LIFE HORIS (Inês Valente), du programme « Future Energy Leaders Portugal » (FELPT ; Tiago Vicente), et de Lisboa E-NOVA (Nuno Clímaco).

Ces consultations ont permis de recueillir des informations sur les principaux défis, opportunités et besoins liés à la mise en œuvre des politiques et mesures d'efficacité énergétique au Portugal, et d'identifier les expériences et pratiques pertinentes développées à l'échelle locale. Parmi les exemples mis en avant, S.ENERGIA a présenté le travail mené en collaboration avec le conseil paroissial de Baixa da Banheira et un centre de santé, soulignant le rôle des partenariats entre les collectivités locales, les agences de l'énergie et les organisations de la société civile dans la promotion de l'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et le renforcement des capacités de réponse aux besoins de tous.

Précarité énergétique et étudiants : bilan général

La précarité énergétique des étudiants de l'enseignement supérieur au Portugal est bien réelle, sous-estimée et mal mesurée. Pourtant, cet enjeu reste largement méconnu et insuffisamment étudié. Dans les évaluations nationales, les étudiants sont généralement inclus dans les ménages ou dans la catégorie des populations vulnérables en général, ce qui rend difficile l'identification de leurs besoins spécifiques. Parmi les groupes les plus vulnérables figurent les étudiants vivant loin de chez eux, les étudiants réfugiés, les étudiants internationaux, notamment originaires des pays africains lusophones (PALOP) et d'autres pays du Sud global, les étudiants à faibles revenus et ceux issus de familles de la classe moyenne confrontées à des difficultés économiques, ainsi que ceux vivant dans des logements privés ou informels.

L'étude de Carolina Castro et João Pedro Gouveia constitue, à ce jour, l'analyse la plus complète de la précarité énergétique chez les étudiants de l'enseignement supérieur au Portugal. S'appuyant sur une enquête menée entre septembre 2022 et avril 2023, qui a recueilli 848 réponses valides auprès d'étudiants des régions du Nord, du Centre, de la région métropolitaine de Lisbonne et de l'Alentejo, les auteurs ont analysé les conditions de confort thermique et la

vulnérabilité à la précarité énergétique chez les étudiants locaux et non locaux. Les résultats montrent que la majorité des étudiants souffrent d'inconfort thermique tant en hiver qu'en été. Cependant, les étudiants non locaux font état de niveaux d'inconfort nettement plus élevés que les étudiants locaux, en grande partie en raison de leur dépendance vis-à-vis du marché locatif privé, caractérisé par des bâtiments anciens présentant de mauvaises performances thermiques. L'Alentejo se distingue comme la région où les étudiants non locaux sont les plus vulnérables à la précarité énergétique. L'étude conclut qu'il est nécessaire de renforcer les politiques de logement étudiant et d'améliorer la qualité des logements étudiants, en particulier dans le secteur locatif privé et dans les bâtiments anciens.

Conditions d'habitation et facteurs structurels

Le logement est le facteur déterminant. À Lisbonne et sur d'autres marchés, les étudiants sont confrontés à des loyers élevés, à une forte demande, à une offre abordable insuffisante et à des chambres privées présentant une faible performance énergétique. La location informelle, l'absence de baux, les résidences temporaires et les chambres en colocation rendent le problème invisible. Les bâtiments anciens souffrent souvent d'humidité, de fuites, d'une mauvaise isolation, de fenêtres de mauvaise qualité et d'un confort insuffisant en hiver comme en été. Les experts ont souligné à plusieurs reprises le problème de la divergence d'intérêts : les étudiants ne sont pas propriétaires du logement, ce sont les propriétaires qui décident des travaux de rénovation, et les étudiants ont un pouvoir de négociation limité. Nuno Clímaco, consultant et spécialiste de l'efficacité énergétique des bâtiments chez E-NOVA à Lisbonne, a fait remarquer que les politiques se sont souvent concentrées sur l'offre de logements étudiants plutôt que sur la qualité énergétique. Bien que les nouveaux logements universitaires répondent à des exigences plus strictes en matière de qualité thermique et d'efficacité énergétique, le parc immobilier existant nécessite généralement encore des travaux de rénovation.

Cadre réglementaire, aides et manques

Les étudiants ne sont pas explicitement inclus parmi les groupes cibles de la politique portugaise de lutte contre la précarité énergétique. Les instruments existants se concentrent sur les ménages, les groupes traditionnellement vulnérables ou les bénéficiaires de tarifs sociaux. Les personnes interrogées au sein de l'ADENE ont mis en avant le *Système de certification énergétique*, le *Plan d'action de lutte contre la précarité énergétique* et le *Plan national d'éducation à l'énergie*, en cours d'élaboration, dans le cadre duquel les étudiants universitaires pourraient devenir un public prioritaire. Rita Gomes Varela, spécialiste technique au sein de la division « Transition énergétique » de la Direction de l'industrie et de la transition énergétique de l'ADENE et membre de l'équipe de l'ONPE-PT, a indiqué que le Portugal ne disposait d'aucune mesure spécifique destinée aux étudiants universitaires. Les tarifs sociaux, les programmes de rénovation, le « *Vale Eficiência* », l'« *E-lar* » et les aides au logement ne leur sont souvent pas accessibles, car les étudiants ne sont pas toujours titulaires du contrat d'énergie, ne sont pas propriétaires du logement ou ne disposent pas nécessairement d'un statut locatif officiel.

Recommandations de politiques et mesures

Les experts ont recommandé la création de logements étudiants abordables et économes en énergie, des travaux de rénovation, la réutilisation de bâtiments publics ou désaffectés, ainsi que des normes de confort pour les nouvelles résidences. La RNAE a proposé des classes

énergétiques minimales pour les logements locatifs, suggérant la classe C comme seuil intermédiaire, des incitations fiscales pour les bailleurs, des aides proportionnelles à la performance énergétique des logements et une réduction de la TVA à 6 % pour les opérations d'efficacité énergétique dans les logements étudiants. S.ENERGIA a proposé le déploiement d'une certification des logements étudiants et de mesures d'isolation des fenêtres pouvant être installées par les locataires eux-mêmes. Les experts de l'ADENE ont appelé à une collecte ciblée de données, à un soutien aux propriétaires, à une aide d'urgence pour les étudiants et à la mise en place de chèques-efficacité. Inês Valente a identifié le modèle mobile « *Transition Point* » comme transposable pour soutenir les étudiants, tandis que le projet *LIFE HORIS* a été cité comme une approche numérique intéressante de « guichet unique »

Universités et actions citoyennes

Les universités jouent un rôle essentiel bien qu'elles restent souvent non mobilisées par les autres parties prenantes. Elles peuvent collecter des données, intégrer des questions relatives à la précarité énergétique dans le suivi institutionnel, mettre en place des guichets d'aide énergétique sur les campus, orienter les étudiants vers les dispositifs d'aide, influencer les propriétaires, définir des critères minimaux de qualité des logements et traduire les résultats obtenus en constat à diffuser auprès des décideurs. Bien que la culture énergétique devrait commencer avant l'enseignement supérieur, par le biais des programmes scolaires et des manuels, les universités peuvent la renforcer dans toutes les disciplines. Tiago Vicente, directeur de l'unité d'information et d'éducation de l'ADENE et président de FELPT, a mis l'accent sur les initiatives participatives et sur un réseau structuré d'acteur promouvant la culture énergétique. Les associations étudiantes et l'entraide entre pairs peuvent participer à rendre visible les cas de précarité énergétique en documentant les expériences vécues, mais elles ne peuvent se substituer aux politiques publiques dans les secteurs du logement et de l'énergie.

Conclusion et description d'une situation étudiante type

La plupart des personnes interrogées ont considéré que la situation décrite correspondait à une situation de précarité énergétique ou de précarité énergétique cachée, tout en soulignant que les revenus, le loyer et la motivation devaient faire l'objet d'une évaluation plus approfondie. Pour STEP UP, les données portugaises mettent en évidence la nécessité de reconnaître les étudiants de l'enseignement supérieur, en particulier ceux qui sont réfugiés, comme un groupe vulnérable, ainsi que la nécessité de disposer de bases de données, d'améliorer la qualité des logements locatifs privés, d'augmenter l'offre de logements étudiants, de mettre en place des mesures incitatives pour les propriétaires et d'instaurer des normes énergétiques minimales. Parmi les documentations essentielles sur la précarité énergétique des étudiants au Portugal figure l'étude des 848 réponses de Carolina Castro et celle de João Pedro Gouveia.

3.4. Grèce

Présentation des experts

Les consultations d'experts menées en Grèce ont porté sur cinq études de cas : le point de vue des étudiants et des jeunes sur le développement durable présenté par l'AUEB, l'association *Boroume*, les services municipaux de lutte contre la précarité énergétique à Athènes, la plateforme de location à moyen terme *Nostus* et l'association de consommateurs *EKPIZO*. Parmi

les organisations et initiatives mentionnées figurent ELECTRA Energy, la municipalité d'Athènes, le réseau des étudiants Erasmus (ESN), la *Carte européenne de la jeunesse*, l'application Erasmus+, l'Autorité de régulation de l'énergie (RAE), le *ministère de l'Environnement et de l'Énergie*, le comité NECP, *Reverter*, *Power Poor*, *DECO*, l'Université technique nationale d'Athènes (NTUA), le fournisseur d'électricité PPC (*Public Power Corporation*), *HEDNO*, *Icomat*, *Public* et *Aluminco*.

Précarité énergétique et étudiants : bilan général

La précarité énergétique des étudiants existe en Grèce, bien qu'elle soit invisible sur le plan institutionnel. En effet, les étudiants sont considérés comme faisant partie du foyer familial, comme des résidents temporaires ou des locataires, et les factures d'énergie ne sont souvent pas à leur nom. Les experts ont illustré cette invisibilisation avec plusieurs exemples : on peut citer des factures de gaz partagées d'environ 80 euros par mois, des coûts énergétiques représentant environ 20 % du loyer, et des étudiants qui auto-limitent leur température de chauffage pour des raisons financières. *M.M.* a estimé que le taux de précarité énergétique en Grèce était supérieur à 35 %, tandis qu'*E.* a indiqué qu'environ un foyer sur trois était concerné. Dans son ensemble de données de 700 personnes, la municipalité d'Athènes n'a recensé que 3 étudiants, ce qui témoigne d'un manque de données plutôt que de l'absence de besoin.

Conditions d'habitation et facteurs structurels

Le logement est le principal facteur déterminant. Les appartements étudiants à Athènes, Thessalonique et dans les villes de province ont été décrits comme anciens, mal isolés, chers et rares, avec des châssis de fenêtres de mauvaise qualité et une construction datant d'avant les années 1980. *Airbnb*, les investissements liés au « *Golden Visa* », les biens immobiliers vacants et les locations saisonnières réduisent également le nombre de logements abordables disponibles à la location étudiante. Une pratique courante consiste à louer à des étudiants jusqu'en juin, puis à se tourner vers le tourisme jusqu'en octobre. L'allocation étudiante d'environ 1 000 euros par an ne couvre parfois que deux mois de loyer, car il est désormais difficile de trouver des loyers inférieurs à 400 euros : *S.M.* a mentionné des chambres rénovées de 25 m² à 450 euros par mois. *Nostus* a signalé une demande croissante de colocataires.

Cadre réglementaire, aides et manques

Les étudiants ne sont pas explicitement pris en compte dans les politiques nationales ou locales de lutte contre la précarité énergétique. Les aides existantes sont fragmentées : les allocations logement, les tarifs sociaux, les exonérations de redevances municipales, le programme *Exoikonomo*, le *Youth Pass* et les bons d'achat apportent une aide indirecte, mais ne constituent pas un cadre spécifique aux étudiants. La municipalité d'Athènes utilise un questionnaire d'évaluation en 20 questions basé sur l'indice « *Power Poor* » ainsi qu'une carte d'avantages énergétiques offrant des réductions auprès de partenaires. En deux ans, elle a enregistré environ 1 000 inscriptions, évalué 750 foyers, compté environ 200 dossiers en attente d'évaluation, classé 450 foyers comme en situation de précarité énergétique selon le critère des 10 % de revenu, accordé environ 250 exonérations et constaté que 72 % des cas classés concernaient des femmes.

Recommandations de politiques et mesures

L'essentiel des recommandations visent la politique de logement étudiant, l'aide au loyer et les mesures d'efficacité énergétique dans les logements. Puisque les étudiants ne sont généralement pas propriétaires, les subventions à la rénovation devraient cibler les propriétaires, les parents, les gestionnaires des bâtiments municipaux, des biens immobiliers universitaires et des logements locatifs. L'EKPISO a proposé d'étendre le programme *Exoikonomo* et les clauses relatives aux locataires aux étudiants, ce qui inclut des subventions à 100 % pour les ménages vulnérables. La municipalité d'Athènes a évoqué une aide à la rénovation pouvant aller jusqu'à 35 000 euros et une distorsion du marché locatif de 300 euros par rapport à un loyer normal, contre 900 euros sur Airbnb. La création de communautés énergétiques a également été proposée et un projet municipal a été mis en avant, qui implique 20 mères célibataires dont quatre avaient été sélectionnés pour bénéficier d'électricité gratuite pendant 20 ans. Bien que la Grèce compte environ 280 jours d'ensoleillement par an, les limites de capacité du réseau HEDNO (Opérateur du réseau de distribution d'électricité hellénique) constituent malgré tout un obstacle.

Universités et actions citoyennes

Les universités peuvent collecter des données auprès des étudiants, transmettre des éléments factuels aux ministères, accueillir des points de conseil en énergie, dispenser des séances d'acculturation aux enjeux énergétiques, proposer des repas gratuits et des espaces d'étude chauffés, utiliser des biens immobiliers à des fins de logement et militer en faveur de meilleures résidences universitaires. EKPISO a proposé un modèle de « guichet unique » associant universités, municipalités et associations de consommateurs, similaire à celui de DECO au Portugal, pour fournir des conseils sur les factures, les droits, options de rénovation et conditions d'éligibilité. L'Université Technique Nationale d'Athènes (NTUA) a été mentionnée à plusieurs reprises comme partenaire potentiel. Les bonnes pratiques mises en avant par *Nostus* sont les locations à moyen terme certifiées, les tarifs tout compris et les partenariats avec l'ESN, la *Carte européenne de la jeunesse* et Erasmus+.

Conclusion et description d'une situation étudiante type

Tous les experts qui se sont penchés sur l'étude de cas ont considéré qu'il s'agissait d'un cas de précarité énergétique. Un étudiant de 21 ans vivant dans un appartement loué de 40 m², évitant de se chauffer, utilisant une couverture électrique et consacrant 18 % de ses revenus à l'énergie dépasse le seuil de 10 % et illustre effectivement une forme d'auto-rationnement en matière de chauffage. La plupart des experts interrogés ont cependant jugé ce cas typique ou probablement typique. Cela ne peut pas être vérifié car les données spécifiques aux étudiants font défaut. Pour STEP UP, le cas de la Grèce met en avant le besoin de la collecte de données, de la reconnaissance des étudiants comme groupe concerné, de tarifs sociaux adaptés et de programmes de rénovation, d'une refonte des aides au logement, d'une meilleure protection des locataires, le déploiement de résidences universitaires écologiques, de plus de logements abordables et d'une meilleure coopération entre les universités, les municipalités et les associations de consommateurs.

Conclusion

Dans les quatre pays, les étudiants croisent plusieurs facteurs de vulnérabilité à la précarité énergétique, associés à leur situation d'habitat, de revenus, de performance énergétique de leurs logements et associés à la politique social inadaptée. Les étudiants vivant loin du domicile de leurs parents, les étudiants internationaux, locataires et les étudiants à faibles revenus sont particulièrement exposés à des conditions de logement précaires, à des loyers élevés, à un faible confort thermique et à un soutien limité. Les mesures existantes de lutte contre la précarité énergétique ne couvrent souvent pas les étudiants car elles reposent sur des données au niveau du foyer, des contrats formels, la propriété immobilière, d'un statut fiscal ou du fait d'avoir des factures à son nom.

4. Questionnaire en ligne

Introduction

La plateforme *Survio* a été utilisée pour cette enquête en ligne menée entre avril et juin 2026. L'enquête visait à recueillir les réponses des étudiants concernant leur situation socio-économique, leurs conditions de logement, leurs dépenses énergétiques, leur confort thermique, leur sensibilisation à la précarité énergétique, leurs stratégies de remédiation et les mesures de soutien dont ils bénéficient. Les participants ont reçu des liens vers l'enquête en ligne, qu'ils ont complété en autonomie. Les résultats peuvent être considérés comme descriptifs plutôt que représentatifs, car l'échantillon est constitué de personnes volontaires et peu nombreuses ; ils n'en apportent pas moins un éclairage sur les expériences des étudiants.

4.1. Italie

Méthode de diffusion et résultats généraux

L'enquête en ligne auprès des étudiants en Italie a été remplie par 40 répondants entre le 31 mars 2026 et le 12 juin 2026. Elle a enregistré 124 visites au total et un taux de réponse de 32,3 %. Parmi les résultats les plus marquants, 82,5 % des répondants ont déclaré limiter leur consommation d'énergie pour réduire leurs dépenses, que l'inconfort en hiver touche 32,5 % d'entre eux et celui en été 42,5 %, et seuls 10 % ont déclaré des retards de paiement. En Italie, les difficultés se manifestent principalement par l'auto-rationnement, un confort réduit, la dépendance vis-à-vis de la famille, un logement en location, parfois insalubre, ainsi que les coûts saisonniers de chauffage et de climatisation.

Profils des répondants

Le panel de répondants est constitué de personnes âgées de 19 à 32 ans, avec un nombre important de personnes ayant 22 ans. Les femmes représentent 60 % (24) des répondants et les hommes 40 % (16). Le groupe est composé à 95 % d'Italiens et à 5 % de Français, dont 95 % étudient en Italie. Les filières comprennent l'économie, le droit, l'art (DAMS), les sciences, l'ingénierie et la gestion d'entreprise. Les étudiants en 4e année ou au-delà représentent 32,5 %, tandis que les étudiants de 2e et 3e années représentent chacun 25 % de l'ensemble des répondants. La situation professionnelle varie : 35 % étudient à temps plein et n'ont pas d'emploi, 52,5 % concilient leurs études avec un emploi à temps partiel, et 5 % travaillent à temps plein.

Revenus, situations professionnelles et aides financiers

Les répondants font le constat de ressources personnelles limitées ou dépendent d'autrui : 25 % ont déclaré ne disposer d'aucun revenu personnel mensuel, 10 % ont déclaré un revenu inférieur à 400 euros, et la tranche de revenus la plus courante, à 35 %, se situe entre 400 et 599 euros. 85 % des répondants ont indiqué bénéficier d'un soutien familial, 37,5 % d'un emploi à temps partiel, 2,5 % d'une bourse, et aucun d'un prêt étudiant. Ce profil laisse peu de marge de manœuvre aux étudiants face à des factures d'énergie élevées ou imprévues.

Situation en matière de logement et conditions d'habitation

En matière de logement, la plupart des répondants vivent en famille ou en location : 60 % vivent avec leur famille, 30 % dans des appartements ou des maisons loués, et 10 % dans des chambres en colocation sous-louées. La superficie des logements varie de 12 à 200 mètres carrés, avec une médiane d'environ 80 mètres carrés. La plupart vivent avec d'autres personnes :

les ménages de 3, 4 et 5 personnes sont les plus courants ; seuls 2 répondants vivent seuls ou avec une autre personne. Le chauffage est principalement assuré par une chaudière à gaz centralisée ou le chauffage urbain (70 %), suivi du chauffage électrique (27,5 %). La performance énergétique est moyenne : sur une échelle allant de 1 (très mauvaise) à 5 (excellente), 45 % ont attribué la note de 3 à leur logement, 17,5 % la note de 1, 17,5 % la note de 4 et 12,5 % l'ont jugée excellente. Des problèmes techniques de chauffage, de climatisation ou d'isolation ont été signalés par 17,5 % des personnes interrogées.

Coûts énergétiques, ponctualité des paiements et comportements d'auto-rationnement énergétique

Les coûts énergétiques mensuels se situent le plus souvent entre 50 et 99 euros (37,5 %) ou entre 100 et 200 euros (17,5 %), tandis que 20 % des personnes interrogées ne connaissent pas le montant de leurs dépenses. 10 % ont retardé ou évité de payer leurs factures d'énergie en raison de leur coût, tandis que 42,5 % ont limité leur consommation d'énergie fréquemment et 40 % l'ont fait occasionnellement, soit un total de 82,5 %. Le défaut de paiement n'est donc pas le principal signe de difficulté financière, contrairement à l'auto-limitation de la consommation énergétique.

Confort thermique et pratiques d'économie d'énergie

Le confort thermique variait selon les saisons. En hiver, des niveaux de confort faibles (1-2) concernent 32,5 % des personnes interrogées, dont 10 % avec un score de 1 et 22,5 % avec un score de 2. En été, le faible niveau de confort atteint 42,5 % des répondants, et seules 7,5 % des personnes interrogées ont sélectionné le score de confort le plus élevé. Les pratiques de remédiation les plus courantes consistent à s'habiller en fonction de la saison (65 %), à éteindre les appareils non utilisés (55 %), à régler le thermostat (35 %), à réduire la consommation d'eau chaude (27,5 %) et à utiliser des couvertures électriques ou des radiateurs d'appoint (10 %).

Sensibilisation et reconnaissance de la précarité énergétique

La connaissance de la précarité énergétique est modérée : 40 % des répondants connaissent bien le terme « précarité énergétique », 37,5 % en ont entendu parler mais n'en connaissent pas la signification, et 22,5 % n'en a jamais entendu parler. Concernant l'auto-estimation du niveau de connaissance en matière de précarité énergétique et de ses causes, le niveau de connaissance était plus faible : sur une notation allant de 1 (pas du tout de connaissances) à 5 (beaucoup de connaissances), 27,5 % se situaient au niveau 1, 30 % au niveau 2 et seulement 10 % aux niveaux 4 ou 5. Lorsqu'une situation-type a été présentée aux répondants, mettant en scène un étudiant confronté à des difficultés pour payer ses factures d'énergie, 70 % l'ont identifié comme un cas de précarité énergétique, ce qui montre que l'expérience vécue est plus facile à reconnaître que la terminologie formelle.

Politiques et dispositifs de soutien préférentiels

La forme d'aide jugée la plus utile par les répondants est l'aide matérielle : 70 % ont choisi une aide financière directe ou des bons d'électricité, 55 % un allègement fiscal sur les factures d'énergie des étudiants, 42,5 % des subventions pour des appareils à faible consommation d'énergie, 20 % des logements sociaux, 20 % des campagnes de sensibilisation et 12,5 % une aide à la rénovation énergétique. Les réponses ouvertes ont régulièrement mentionné

l'allègement fiscal, l'aide financière, les bons, les subventions gouvernementales et des offres spécifiques aux étudiants, similaires aux réductions sur les transports en commun.

Tendances saisonnières

Les difficultés financières liées aux factures d'énergie sont particulièrement marquées en hiver (67,5 %) et en été (55 %). Les modifications de comportements afin de réduire la facture énergétique sont également observées pour ces deux saisons : 82,5 % en hiver (60 % + 22,5 %) et 82,5 % en été (57,5 % + 25 %). Un inconfort thermique a été signalé par 57,5 % des personnes interrogées en hiver et 57,5 % en été. Le temps passé à la maison est le plus élevé en hiver, période durant laquelle 80 % des étudiants passent beaucoup de temps chez eux, suivie de l'automne avec 57,5 % ; en été, 67,5 % passent moins de temps chez eux. La précarité énergétique des étudiants concerne donc à la fois l'été et l'hiver, le chauffage et la climatisation.

Analyse qualitative des réponses ouvertes

Les réponses ouvertes associent des mesures d'économie courantes à un confort restreint : éteindre les lumières, débrancher les appareils, limiter les douches chaudes, porter des couvertures plutôt que d'utiliser le chauffage, et adapter les périodes de lessive pour économiser l'eau de chauffage. Un répondant a écrit : « *Je mange principalement des plats préculits ou réchauffés au micro-ondes, je me lave par étapes, en limitant les douches* ». D'autres ont mentionné des propriétaires difficiles, des réparations refusées et des appareils électroménagers inefficaces. Les suggestions portent principalement sur un soutien ciblé, à l'instar des subventions aux transports publics, des contrôles des biens mis à la location, de normes de logement plus élevées, de la sensibilisation, des bons financés par l'État et des subventions directes. Un répondant a déclaré : « *Nous avons besoin de sensibilisation, d'économies et de responsabilité. Pour réduire le gaspillage d'énergie, nous devons adopter un mode de vie plus durable et plus économe au quotidien, chez nous* ».

Cinq bonnes pratiques

Bonne pratique n°1: Programme de bons d'énergie pour les étudiants

Action à réaliser	Mettre en place des bons d'énergie ciblés ou des réductions sur la facture pour les étudiants inscrits, à l'instar des abonnements étudiants pour les transports en commun.
Qui devrait agir	Le Gouvernement et les fournisseurs d'énergie.
Données issues de l'enquête	70 % des personnes interrogées ont choisi l'aide économique directe, et les réponses ouvertes ont maintes fois réclamé des offres spécifiques aux étudiants.

Bonne pratique n° 2 : Normes relatives aux logements locatifs et contrôle des bailleurs

Action à réaliser	Faire respecter des normes minimales de logement pour les biens locatifs et mettre en place un mécanisme de règlement des litiges pour les étudiants locataires concernant le chauffage, la climatisation et l'isolation.
Qui devrait agir	Les collectivités locales et le Gouvernement régional.
Données issues de l'enquête	17,5 % des personnes interrogées ont signalé des problèmes de chauffage ou d'isolation, et les réponses ouvertes ont mis en évidence l'indifférence des propriétaires et l'inefficacité des appareils électroménagers.

Bonne pratique n° 3 : Fonds d'aide aux personnes en situation de précarité énergétique saisonnière

Action à réaliser	Créer un fonds offrant une aide supplémentaire en hiver et en été, lorsque les difficultés liées à l'énergie sont les plus marquées.
Qui devrait agir	Les universités et les Gouvernement régional.
Données issues de l'enquête	67,5 % des personnes interrogées ont fait état de difficultés en hiver et 55 % en été liées aux factures d'énergie ; l'inconfort thermique a atteint 32,5 % en hiver et 42,5 % en été.

Bonne pratique n° 4 : Campagnes de sensibilisation et d'information reliant la terminologie officielle à l'expérience vécue

Action à réaliser	Relier la terminologie officielle de la précarité énergétique à de réelles situations vécues par les étudiants et aux aides disponibles pour la rendre plus concrète.
Qui devrait agir	Les universités, les ONG et les agences de communication gouvernementales.
Données issues de l'enquête	37,5 % des personnes interrogées avaient entendu ce terme mais n'étaient pas sûres de sa signification, tandis que 70 % ont correctement identifié un scénario de précarité énergétique.

Bonne pratique n° 5 : Rénovation énergétique des universités et soutien sur le campus

Action à réaliser	Donner la priorité à la rénovation énergétique des logements étudiants gérés par les universités et mettre à disposition des espaces chauffés et climatisés sur le campus pendant les périodes de forte demande.
Qui devrait agir	Les universités.
Données issues de l'enquête	45 % des répondants ont évalué la performance énergétique de leur logement au niveau 3, 42,5 % ont opté pour des aides à l'achat d'appareils électroménagers, et 82,5 % ont déclaré mettre en œuvre des pratiques d'économie d'énergie saisonnières.

4.2. France

Méthode de diffusion et résultats généraux

L'enquête menée auprès des étudiants en France a été réalisée auprès de 41 répondants entre le 30 mars 2026 et le 8 juin 2026. Elle a enregistré 127 visites et un taux de réponse de 32,3 %. Les résultats sont de nature descriptive, car le nombre de répondants est faible et l'échantillon n'est pas représentatif.

Profils des répondants

Les répondants sont âgés de 19 à 24 ans, avec une moyenne d'âge de 21 ans. La plupart sont en fin de cursus : 63,4 % ont 21 ou 22 ans et 63,4 % sont en 4e année ou au-delà. Les femmes représentent 70,7 % des répondants. Sciences Po Lille est surreprésentée et compte une majorité d'étudiantes, ce qui explique ce résultat. Au total, 92,7 % étudient en France et tous sont de nationalité française. La plupart suivent des études de sciences politiques ou de sciences

sociales dans une Grande École, tandis que d'autres suivent des cursus d'ingénierie, de communication, de droit ou d'autres disciplines secondaires. Plus de la moitié n'exercent pas d'activité professionnelle, 12,2 % occupent un emploi à temps partiel et 36,6 % effectuent des stages ou des apprentissages imposés par leur cursus.

Revenus, situations professionnelles et aides financiers

Les revenus sont hétérogènes : 22 % ont déclaré percevoir moins de 400 euros par mois, tandis que 26,8 % ont déclaré percevoir plus de 1 000 euros. Le soutien familial prédomine (85,4 %), et 22 % bénéficient d'une bourse. Des revenus faibles ou dépendants peuvent limiter la capacité à faire face à des dépenses imprévues, tandis que la part relativement importante de revenus élevés peut signifier que proportionnellement moins de personnes interrogées sont exposées au risque de précarité énergétique dans leur logement par rapport à la population étudiante moyenne française.

Situation en matière de logement et conditions d'habitation

La plupart des personnes interrogées vivent dans des logements locatifs privés : 46,3 % dans un appartement et 36,6 % en colocation. La superficie des logements varie de 11 à 150 mètres carrés ; les chiffres les plus élevés correspondent à des maisons en colocation. Au total, 43,9 % vivent seuls et 46,3 % vivent avec une ou deux autres personnes. Le chauffage est principalement électrique (85,4 %), suivi du gaz (12,2 %). La performance énergétique se répartie entre les notes 2, 3 et 4 sur 5, avec seuls 9,8 % des personnes interrogées attribuant la note 1 à leur logement. Par ailleurs, 68,3 % ont déclaré ne rencontrer aucun problème technique lié au chauffage, à la climatisation ou à l'isolation. Cela suggère que les logements sont modernes et bien équipés, bien que cette répartition inhabituelle puisse refléter un manque de représentativité de l'échantillon.

Coûts énergétiques, ponctualité des paiements et comportements d'auto-rationnement énergétique

Les coûts énergétiques génèrent une pression modérée. La fourchette mensuelle la plus courante se situe entre 50 et 99 euros, choisie par 42,5 % des personnes interrogées, tandis que 22 % ne connaissaient pas le montant de leurs dépenses énergétiques. Seuls 4,9 % ont retardé ou évité de payer leurs factures d'énergie au cours de l'année écoulée, probablement parce que de nombreux répondants proviennent de familles à revenus élevés. Malgré tout, 58,5 % limitent souvent leur consommation d'énergie et 19,5 % le font occasionnellement ; la précarité énergétique liée au logement se manifeste donc principalement par un auto-rationnement plutôt que par des retards de paiement.

Confort thermique et pratiques d'économie d'énergie

Le manque de confort en été est plus marqué qu'en hiver : 19,5 % des personnes interrogées attribuent des notes de confort « faibles » en hiver, tandis que 41,5 % attribuent des notes « extrêmement faibles » ou « faibles » en été. Le confort en hiver présente une répartition plus homogène, tandis qu'en été, les réponses sont plus polarisées. Les pratiques les plus courantes consistent à modifier ses habitudes vestimentaires à l'intérieur (80,5 %), à baisser le thermostat ou la climatisation (75,6 %) et à éteindre les appareils électroménagers lorsqu'ils ne sont pas utilisés (75,6 %). La réduction de la consommation d'eau chaude, le recours à des couvertures

ou l'utilisation de radiateurs d'appoint à la place du chauffage central sont des stratégies de remédiations peu adoptées par les répondants.

Sensibilisation et reconnaissance de la précarité énergétique

La grande majorité des répondants sont familiers avec la notion la précarité énergétique : 61 % connaissent le terme « précarité énergétique », 29,3 % en ont entendu parler mais ne sont pas sûrs de sa signification, et 9,8 % n'en ont jamais entendu parler. L'auto-évaluation des connaissances sur cette notion est également relativement élevée : sur une notation allant de 1 (pas du tout de connaissances) à 5 (beaucoup de connaissances), 48,8 % des répondants s'attribuent une note de 3 sur 5 et 31,7 % une note de 4 sur 5. Au total, 82,9 % ont identifié la situation-type décrite comme un cas de précarité énergétique. Cela peut s'expliquer par le profil des répondants, issus des filières politiques et des sciences de l'environnement, ou par l'auto-sélection d'étudiants déjà familiarisés avec le sujet.

Politiques et dispositifs de soutien préférentiels

Les répondants ont exprimé une large préférence pour les soutiens financiers, sous la forme d'une aide financière directe (65,9 %), d'un allègement fiscal sur les factures d'énergie des étudiants (61 %) et des subventions à la rénovation (53,7 %). Les réponses ouvertes mentionnent plus souvent la rénovation des logements étudiants (51,2 %), tandis que l'aide financière apparaît dans 41,5 % des réponses ouvertes. De nombreux répondants souhaitent que la rénovation soit obligatoire plutôt que simplement subventionnée, et considèrent souvent l'aide financière comme un soutien au logement au sens large plutôt que comme une aide limitée à l'énergie. La question est donc perçue par les répondants à la fois sous l'angle de l'accessibilité financière et de la qualité du logement.

Tendances saisonnières

Les difficultés financières liées aux factures d'énergie sont largement plus importantes durant la période hivernale : 97,6 % des répondants ont désigné l'hiver comme la saison où les factures d'énergie génèrent le plus de stress financier. La climatisation étant peu répandue en France, l'été n'entraîne généralement pas d'augmentation des coûts énergétiques. Les réponses relatives aux saisons ont néanmoins mis en évidence des changements majeurs dans les habitudes énergétiques en hiver et, dans une moindre mesure, en automne, l'inconfort thermique étant le plus marqué en hiver et en été. Le temps passé à la maison n'est rare qu'en été ; les autres saisons, les étudiants sont souvent chez eux, tandis que seuls environ 20 % y sont toujours. L'inconfort élevé en été, malgré un temps passé à la maison plus court, suggère que la chaleur reste un problème sérieux pour certains répondants.

Analyse qualitative des réponses ouvertes

Les réponses ouvertes décrivent des privations volontaires et l'adoption de pratiques de sobriété énergétique : baisser le thermostat, ne chauffer que certaines pièces, utiliser la chaleur du four, cesser d'utiliser sèche-cheveux, aspirateurs et appareils électroniques, porter des vêtements plus chauds, ou quitter le logement pour se rendre chez ses parents, chez des amis, à la bibliothèque ou à la salle de sport. Les suggestions portent principalement sur le logement social et rénové, une prise en compte plus sérieuse du problème, une meilleure identification des étudiants dans le besoin, ainsi qu'un accès plus facile à des couvertures, des régulateurs d'humidité et des appareils à faible consommation d'énergie. Les personnes interrogées ont

appelé les universités, l'État et d'autres acteurs à coordonner leurs actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques et des inégalités, notamment par le biais de réglementations et de changements sociétaux plus larges, tels que l'interdiction des voitures et la mise en place de villes plus écologiques.

Cinq bonnes pratiques

Bonne pratique n° 1 : Rénovation des logements

Action à réaliser	Adopter des réglementations rendant les rénovations obligatoires, ajuster les aides financières à la rénovation, tout en accordant une attention particulière à l'inconfort thermique estival.
Qui devrait agir	L'État.
Données issues de l'enquête	Les réponses ouvertes ont révélé une forte préoccupation concernant la qualité des logements et ont appelé à des travaux de rénovation, et au respect des obligations actuelles de rénovation pour certaines classes thermiques.

Bonne pratique n° 2 : Identification des étudiants dans le besoin

Action à réaliser	Mener de vastes enquêtes impliquant tous les acteurs et s'adressant directement aux étudiants. Les pouvoirs publics pourraient les encadrer et les financer ; les municipalités et les universités pourraient les mener ; les ONG et les fournisseurs d'énergie pourraient les renforcer.
Qui devrait agir	Les universités, l'État, les municipalités, les ONG, les fournisseurs d'énergie et d'autres acteurs.
Données issues de l'enquête	Des réponses hétérogènes, certaines mesures de remédiations extrêmes adoptées par les répondants et les réponses ouvertes révèlent un besoin de mieux cerner la diversité des situations et les besoins des étudiants.

Bonne pratique n° 3 : Aide financière aux étudiants

Action à réaliser	Rendre l'énergie plus accessible dans les logements grâce à une réduction de la taxe sur l'énergie pour les étudiants et à un chèque énergie étudiant, les fournisseurs d'énergie aidant à identifier les étudiants et à faciliter l'utilisation des bons ainsi que les changements de tarifs énergétiques.
Qui devrait agir	L'État et les fournisseurs d'énergie.
Données issues de l'enquête	Les réponses fermées ont largement soutenu l'aide financière, avec notamment 65,9 % en faveur d'une aide directe et 61 % en faveur d'un allègement fiscal ; les réponses ouvertes ont également souligné la responsabilité de l'État.

Bonne pratique n° 4 : Aide à l'achat d'appareils électroménagers

Action à réaliser	Aider les étudiants à modifier leurs habitudes d'utilisation des appareils électroménagers grâce à la diffusion des bonnes pratiques, à des campagnes de communication menées par les universités, à la mise à disposition d'appareils à faible consommation d'énergie, à des prêts accordés par des ONG, à des banques de vêtements chauds ou de couvertures soutenues par les municipalités, ainsi qu'à la location ou la
--------------------------	---

	mise à disposition à court terme d'appareils électroménagers économes en énergie.
Qui devrait agir	Les universités, les municipalités et les ONG.
Données issues de l'enquête	Les changements d'habitudes en matière d'utilisation des appareils électroménagers étaient fréquents, et les réponses ouvertes mentionnaient les subventions, les possibilités de location et les kits d'aide.

Bonne pratique n° 5 : Logements étudiants sociaux

Action à réaliser	Investir dans l'amélioration de la qualité et de l'offre de logements sociaux pour étudiants, en créant de nouvelles capacités et en rénovant les résidences sociales de mauvaise qualité grâce à des financements publics.
Qui devrait agir	Les universités, l'État et les municipalités.
Données issues de l'enquête	Les résultats montrent un besoin de logements de meilleure qualité et d'une action plus large ; les réponses ouvertes ont appelé à la mise en place de bourses d'études ou de logements sociaux.

4.3. Portugal

Méthode de diffusion et résultats généraux

L'enquête en ligne menée auprès des étudiants au Portugal a collecté 40 réponses entre le 5 mai et le 16 juin 2026. Au total, le questionnaire a enregistré 124 visites et un taux de réponse de 32,3 %. L'échantillon étant de petite taille et n'ayant pas été sélectionné selon des procédures probabilistes, les résultats sont indicatifs plutôt que représentatifs des étudiants portugais, bien qu'ils constituent un point de départ pour de futures analyses.

Profils des répondants

Les répondants sont principalement des jeunes adultes âgés de 18 à 49 ans, avec un âge médian de 22 ans. Les femmes représentent 60 % des répondants. La nationalité est majoritairement portugaise, avec quelques participants brésiliens ou luso-brésiliens. Les domaines d'études comprennent les études environnementales, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la géographie, la santé publique, les sciences sociales, l'ingénierie, les soins infirmiers, la sociologie, l'anthropologie et les relations internationales. Les étudiants de deuxième année représentent 37,5 % des répondants. Le statut professionnel est réparti de manière homogène en termes de vulnérabilité financière : 40 % des répondants étudient sans emploi, 40 % travaillent à temps partiel et 20 % à temps plein.

Revenus, situations professionnelles et aides financiers

De nombreux répondants disposent de ressources limitées : 27,5 % n'ont pas de revenus propres, 20 % perçoivent moins de 400 euros par mois, avec un total de 60 % des répondants déclarant un revenu mensuel inférieur à 600 euros. Le soutien familial constitue la principale source de financement (52,5 %), suivi du travail à temps partiel (40 %) et des bourses d'études (17,5 %). Un faible revenu ou la dépendance vis-à-vis d'autrui réduisent la capacité à faire face à des factures d'énergie élevées ou imprévues.

Situation en matière de logement et conditions d'habitation

Le logement est principalement familial : 62,5 % vivent avec leur famille, 17,5 % dans un logement loué, 12,5 % en colocation et 5 % dans des résidences universitaires. La surface habitable varie de 10 à 250 m², avec une médiane d'environ 75 m². 7,5 % d'entre eux vivent seuls, tandis qu'environ 62,5 % partagent leur logement avec trois personnes ou plus, ce qui permet de répartir les coûts énergétiques. Le chauffage est principalement électrique (52,5 %), suivi du gaz ou du chauffage urbain (20 %). Il est à noter que 20 % ne disposent d'aucun système de chauffage. Concernant la notation de la performance énergétique, sur une échelle de 1 à 5, les réponses se concentrent sur 3 (42,5 %) et 4 (35 %).

Coûts énergétiques, ponctualité des paiements et comportements d'auto-rationnement énergétique

Les dépenses énergétiques mensuelles se situent le plus souvent entre 50 et 99 euros, une fourchette choisie par 40 % des personnes interrogées. La pression associée au paiement des factures énergétiques est forte : 45 % des répondants ont retardé ou évité de payer leurs factures d'énergie en raison de leur coût. L'auto-rationnement est également courant : 27,5 % limitent fréquemment leur consommation d'énergie et 57,5 % le font occasionnellement, soit un total de 85 %. La précarité énergétique se manifeste donc à la fois par des difficultés de paiement et par une réduction de la consommation visant à maîtriser les dépenses.

Confort thermique et pratiques d'économie d'énergie

Le confort thermique est relativement similaire en hiver et en été. Des niveaux de confort faibles (1-2) ont été signalés par 22,5 % des personnes interrogées en hiver et 17,5 % en été, tandis que la plupart des réponses se situent dans des fourchettes de confort intermédiaires à élevées. Les pratiques les plus couramment adoptées par les répondants consistent à éteindre les appareils électroménagers et l'éclairage lorsqu'ils n'étaient pas utilisés (92,5 %), à porter des vêtements adaptés à la température intérieure (80 %) et à réduire la consommation d'eau chaude (25 %). L'utilisation de couvertures ou de radiateurs d'appoint peut indiquer un confort limité lorsque ces choix sont dictés par des considérations financières.

Sensibilisation et reconnaissance de la précarité énergétique

Les connaissances de la précarité énergétique sont modérées : 42,5 % des étudiants connaissent ce concept, 42,5 % en ont entendu parler mais n'en comprennent pas bien la signification, et 15 % ne le connaissent pas du tout. L'auto-évaluation des connaissances est intermédiaire, 37,5 % des étudiants s'attribuant la note de 3 et 32,5 % celle de 4. Lorsqu'on leur a présenté la situation-type, 87,5 % ont correctement identifié la précarité énergétique, ce qui montre que les étudiants sont capables de reconnaître la réalité vécue même si le concept théorique sous-jacent est moins clair.

Politiques et dispositifs de soutien préférentiels

Les préférences en matière d'aide sont d'ordre pratique, financier et matériel : les répondants considèrent comme prioritaire l'aide financière directe ou les bons d'électricité (77,5 %), des subventions pour l'achat d'appareils à faible consommation d'énergie (65 %), des allègements fiscaux sur les factures d'énergie des étudiants (62,5 %), des subventions pour la rénovation des logements et des logements sociaux pour les étudiants (37,5 %), et des programmes de sensibilisation ou d'information (40 %). Les réponses ouvertes ont mis l'accent sur un soutien

financier immédiat sous forme de subventions, de bons d'achat, de réductions et d'aide aux étudiants en situation de précarité, mais aussi sur des interventions structurelles : isolation thermique, remplacement des fenêtres, rénovation des logements, modernisation des résidences universitaires, établissement de standards minimaux de qualité et de performance énergétique pour les logements étudiants et reconnaissance politique de cet enjeu.

Tendances saisonnières

Les difficultés financières liées aux factures d'énergie sont plus prononcées en hiver, même si l'été joue également un rôle important. Environ 70 % des personnes interrogées identifient l'hiver comme la saison où les difficultés liées aux factures d'énergie sont les plus importantes, tandis que 35 % citent l'été. C'est en hiver et en été que les répondants changent le plus leurs habitudes énergétiques : 90 % des personnes interrogées font appel à des pratiques de remédiation fréquemment ou très fréquemment en hiver et 75 % en été. L'hiver est la saison la plus inconfortable, 77,5 % des personnes interrogées la jugeant inconfortable ou très inconfortable, suivie de l'été avec 60 %. Le temps passé à la maison est élevé quelle que soit la saison mais atteint son maximum en hiver, où 95 % des personnes interrogées restent chez elles fréquemment ou très fréquemment.

Analyse qualitative des réponses ouvertes

Les réponses ouvertes faisaient état d'une réduction de la durée des douches, de la mise hors tension des appareils électroménagers et de la gestion de la ventilation et l'ensoleillement par les fenêtres. Certains étudiants ont signalé des problèmes de confort en hiver : l'un d'entre eux devait « *utiliser trois couvertures pour rester au chaud pendant son sommeil* », tandis qu'un autre a mentionné les variations de températures journalières et le temps nécessaire pour chauffer l'eau. Les suggestions portent principalement sur la rénovation des logements, la fourniture en appareils électroménagers économes en énergie, l'agrandissement du parc de logements universitaires bien isolés, la conduction de conférences et d'ateliers de sensibilisation, et l'approfondissement des études sur la précarité énergétique des étudiants. Les personnes interrogées souhaitent pas seulement des informations générales mais un soutien financier, de meilleurs équipements, habitats, et une reconnaissance politique.

Cinq bonnes pratiques

Bonne pratique n° 1 : Soutien financier ciblé pour les étudiants vulnérables

Action à réaliser	Fournir une aide financière directe, des chèques-énergie ou des réductions sur la facture énergétique pour les étudiants en situation précaire.
Qui devrait agir	Le Gouvernement et les fournisseurs d'énergie.
Données issues de l'enquête	77,5 % des personnes interrogées se sont déclarées favorables à une aide financière directe, tandis que 45 % ont retardé le paiement de leurs factures d'énergie en raison de leur coût.

Bonne pratique n° 2 : Amélioration de l'efficacité énergétique des logements étudiants

Action à réaliser	Investir dans l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres et la rénovation énergétique des logements privés et étudiants.
--------------------------	---

Qui devrait agir	Le Gouvernement, les municipalités et les universités.
Données issues de l'enquête	Les réponses ouvertes ont mis en évidence la rénovation des logements comme une priorité, et 20 % des répondants ont déclaré ne pas disposer de système de chauffage.

Bonne pratique n° 3 : Développement de l'offre de résidences étudiantes abordables et économes en énergie

Action à réaliser	Augmenter le nombre de résidences étudiantes abordables, dotées d'une bonne performance thermique et faibles coûts d'exploitation.
Qui devrait agir	Les pouvoirs publics et les universités.
Données issues de l'enquête	Les participants ont réclamé à plusieurs reprises davantage de logements étudiants abordables, dotés d'une meilleure isolation et efficacité énergétique.

Bonne pratique n° 4 : Sensibilisation et conseil tournés vers la pratique

Action à réaliser	Organiser des ateliers, des sessions de formation et des campagnes d'information sur la précarité énergétique et les pratiques d'économie d'énergie.
Qui devrait agir	Les universités et les ONG.
Données issues de l'enquête	La plupart des étudiants interrogés ont reconnu l'existence de situations de précarité énergétique, mais seuls 42,5 % sont familiers avec ce concept, et plusieurs personnes interrogées ont suggéré des activités de sensibilisation.

Bonne pratique n° 5 : Renforcement la recherche et le suivi des politiques de lutte contre la précarité énergétique adaptées aux étudiants

Action à réaliser	Mener des recherches régulières sur la précarité énergétique des étudiants et les inclure plus explicitement dans les politiques nationales de lutte contre la précarité énergétique.
Qui devrait agir	Le gouvernement, les universités et les instituts de recherche.
Données issues de l'enquête	Plusieurs réponses ouvertes ont appelé à la réalisation d'études supplémentaires, soulignant que les étudiants restent sous-représentés dans les politiques énergétiques portugaises.

4.4. Grèce

Méthode de diffusion et résultats généraux

L'enquête en ligne menée auprès des étudiants en Grèce a recueilli les réponses de 53 participants entre le 3 avril et le 8 juin 2026. 118 visites ont été enregistrées, avec un taux de réponse de 44,9 %, en ne comptant que les visites originaires d'un lien direct. Les résultats mettent en évidence les risques liés à de faibles revenus personnels, à une dépendance au soutien parental et conjugal, aux conditions de logement et à l'absence d'équipements économes en énergie. Au total, 30,2 % des étudiants ont reporté ou omis de payer leurs factures d'énergie, tandis que 90,6 % limitent leur consommation d'énergie au moins occasionnellement,

ce qui montre que de nombreux étudiants font face aux situations de précarité énergétique en modifiant leurs habitudes et en sacrifiant leur confort.

Profils des répondants

Les personnes interrogées sont principalement de jeunes adultes grecs âgés de 18 à 25 ans, avec un âge moyen et médian de 22 ans. Les femmes représentent 64,2 % des répondants, les hommes 32,1 %, et 1,9 % n'ont coché ni « homme » ni « femme ». Les domaines d'études comprennent l'économie, la psychologie, l'ingénierie, les sciences humaines, l'agriculture, la médecine, la sociologie, l'anthropologie, l'architecture, la biotechnologie, l'étude des lettres (philologie), la gestion d'entreprise, le droit et l'informatique. Les étudiants plus âgés sont plus nombreux : 50,9 % sont en 4^e année ou au-delà, 24,5 % en 2^e année, 13,2 % en 3^e année et 11,3 % en 1^{re} année. Concernant leur situation professionnelle, 60,4 % des répondants ont déclaré ne pas travailler, 22,6 % travailler à temps partiel et 9,4 % à temps plein.

Revenus, situations professionnelles et aides financiers

Le profil des revenus reflète une situation financière tendue, puisque 5,7 % des répondants n'ont aucun revenu personnel mensuel et 47,2 % déclarent un revenu inférieur à 400 euros. 18,9 % déclarent un revenu compris entre 400 et 599 euros et 17 % entre 600 et 799 euros. Ce revenu est constitué de l'aide familiale (pour 79,2 % des répondants), du travail à temps partiel (30,2 %) et des bourses (3,8 %) ; personne n'a déclaré de prêts étudiants et 3,8 % ont d'autres sources de revenus. Des revenus faibles ou dépendants laissent peu de marge de manœuvre aux étudiants lorsque les frais de chauffage en hiver ou de climatisation en été augmentent.

Situation en matière de logement et conditions d'habitation

Les situations de logement sont variées : 47,2 % vient dans des appartements ou des maisons en location, 39,6 % chez des membres de leur famille, 5,7 % en résidence universitaire et 7,5 % ailleurs. La superficie des logements varie de 3 à 150 mètres carrés, bien que la valeur de 3 mètres carrés soit probablement une erreur. La médiane est de 50 mètres carrés. Au total, 41,5 % des répondants vivent seuls, 24,5 % avec une autre personne, 18,9 % avec deux personnes et 15,1 % avec trois personnes. Le chauffage est majoritairement assuré par un chauffage central (50,9 %), un chauffage électrique (45,3 %), des poêles à bois ou à granulés (22,6 %), l'absence de système de chauffage (3,8 %) ou autre (9,4 %). L'efficacité énergétique était majoritairement moyenne : note 3 (45,3 %), note 2 (20,8 %) et note 4 (24,5 %). Des problèmes techniques liés au chauffage, à la climatisation ou à l'isolation ont été signalés par 32,1 % des personnes interrogées.

Coûts énergétiques, ponctualité des paiements et comportements d'auto-rationnement énergétique

Les coûts énergétiques exercent un stress important pour les répondants. Les dépenses mensuelles se situent le plus souvent entre 100 et 200 euros (37,7 %), suivies de celles comprises entre 50 et 99 euros (28,3 %), entre 20 et 49 euros (20,8 %) et supérieures à 200 euros (7,5 %). 30,2 % des personnes interrogées ont reporté ou négligé le paiement de leurs factures d'énergie en raison de leur coût sur l'année précédant la réponse au questionnaire. Le rationnement est encore plus marqué : 58,5 % réduisent souvent leur consommation d'énergie

pour faire des économies financières, 32,1 % le font parfois, et seules 9,4 % ont déclaré que le coût n'était pas la raison. Les factures impayées ne constituent donc pas le seul indicateur de la précarité énergétique.

Confort thermique et pratiques d'économie d'énergie

Des problèmes de confort thermique apparaissent en hiver comme en été. Sur une échelle de confort de 1 à 5, 20,8 % des répondants ont signalé un faible confort en hiver et 26,4 % un faible confort en été. 69,8 % des répondants sont inconfortables en hiver et 62,2 % en été. La pratique d'économie d'énergie la plus couramment adoptée par les répondants consiste à s'habiller chaudement ou légèrement à l'intérieur (83 %), suivie par la réduction des réglages du chauffage ou de la climatisation (52,8 %), l'extinction des appareils non utilisés (41,5 %), l'utilisation d'alternatives telles que des couvertures électriques ou des radiateurs portatifs à la place du chauffage central (37,7 %), et la réduction de la consommation d'eau chaude (32,1 %).

Sensibilisation et reconnaissance de la précarité énergétique

La connaissance du concept de précarité énergétique est modérée : 26,4 % des personnes interrogées ont déjà entendu ce terme, 41,5 % l'ont entendu mais ne savent pas exactement ce qu'il signifie, et 32,1 % ne l'ont jamais entendu. Les auto-évaluations des connaissances sont également faibles, 30,2 % s'attribuant la note de 1 et 37,7 % celle de 2 sur une échelle allant de 1 (peu de connaissances) à 5 (beaucoup de connaissances). Cependant, 88,7 % des répondants ont identifié la situation-type décrite comme un cas de précarité énergétique, ce qui signifie que les étudiants reconnaissent peut-être plus facilement la situation quotidienne que le terme technique utilisé dans les politiques publiques.

Politiques et dispositifs de soutien préférentiels

Les personnes interrogées ont exprimé leur préférence pour les aides suivantes : une réduction fiscale sur les factures d'électricité des étudiants (choisi par 83 % des répondants), une aide financière directe ou des bons d'électricité (66 %), des logements sociaux (56,6 %), des subventions pour l'achat d'équipements électriques performants énergétiquement (45,3 %), des aides à la rénovation (34 %), et enfin des campagnes de sensibilisation ou d'éducation par (28,3 %). Les réponses ouvertes ont mentionné les faibles prix de l'énergie, les allocations de chauffage, l'aide aux étudiants, les allègements fiscaux, les tarifs sociaux, les bonnes fenêtres et l'isolation, les résidences universitaires, l'aide directe de l'État et les subventions pour des appareils électroménagers économes en énergie. Le constat général est que les répondants ont trouvé que l'information est utile, mais qu'elle ne peut se substituer à une aide matérielle.

Tendances saisonnières

Les difficultés financières liées aux factures d'énergie sont importantes particulièrement en hiver, bien qu'elles ne se limitent pas à cette saison : 75,5 % des personnes interrogées ont indiqué que l'hiver est une période stressante en raison des factures d'énergie, et 52,8 % ont cité l'été, contre 1,9 % au printemps et 5,7 % en automne. Les répondants ont déclaré des changements dans leurs habitudes pour des raisons d'économie d'énergie et de l'inconfort thermique particulièrement en hiver et en été, lorsque les besoins en chauffage et en climatisation sont les plus élevés. Les personnes interrogées passent également plus de temps chez elles en hiver, 83 % d'entre elles ayant déclaré être « *plus souvent à la maison* ».

Analyse qualitative des réponses ouvertes

Les réponses qualitatives ont permis de comprendre les mécanismes derrière l'adoption de pratiques de réduction des consommations énergétiques. Certains étudiants ont fait état de pratiques d'économie courantes, notamment l'aération périodique des espaces de vie, l'utilisation d'un ventilateur plutôt que de la climatisation, la réduction de la fréquence d'utilisation des appareils électriques, l'adoption d'habitudes culinaires économes en énergie et une prudence accrue avec l'utilisation du chauffe-eau. Parmi les problèmes plus graves partagés par les répondants figurent le recours à des couvertures chaudes à la place du chauffage, le partage d'un seul radiateur entre plusieurs étudiants, le fait de ne pas chauffer les parties mal isolées d'un bâtiment et le fait de travailler de longues heures pour payer les factures d'électricité. Les suggestions portent sur le développement de plus de logements subventionnés, des allègements fiscaux, des logements abordables et économes en énergie, des logements gratuits ou subventionnés, des solutions de chauffage pour les logements étudiants, des programmes étudiants axés sur les enjeux énergétiques et des subventions pour améliorer les conditions de logement. Une réponse demandait aux institutions de mettre en œuvre leurs conclusions et de ne pas se contenter de mener des enquêtes.

Cinq bonnes pratiques

Bonne pratique n° 1 : Allègement des factures d'énergie des étudiants

Action à réaliser	Mettre en place un allègement spécifique des factures d'énergie ou des bons d'électricité pour les étudiants en situation de précarité financière.
Qui devrait agir	Les autorités nationales et locales ainsi que les fournisseurs d'énergie.
Données issues de l'enquête	83 % ont préféré une réduction de la taxe sur la facture d'énergie et 66 % souhaitaient un versement en espèces ou des bons d'énergie.

Bonne pratique n° 2 : Fournir des résidences universitaires économes en énergie

Action à réaliser	Aménager des résidences universitaires dotées d'une isolation, d'un chauffage, d'une climatisation et d'un système d'eau chaude.
Qui devrait agir	Les universités et les autorités nationales et municipales.
Données issues de l'enquête	Seuls 5,7 % des répondants vivent en résidence universitaire, tandis que 47,2 % vivent dans des logements loués et 32,1 % sont confrontés à des problèmes de chauffage, de climatisation ou d'isolation.

Bonne pratique n° 3 : Financer l'achat d'appareils performants et de petites rénovations faciles à réaliser

Action à réaliser	Octroyer des subventions pour l'achat d'appareils à haute efficacité énergétique et la réalisation de petites rénovations destinées aux étudiants vivant en location.
Qui devrait agir	L'État, la municipalité et les associations bénévoles.
Données issues de l'enquête	45,3 % ont choisi les subventions pour les appareils et 34 % ont opté pour les subventions de rénovation.

Bonne pratique n° 4 : Aide saisonnière pour le chauffage et la climatisation

Action à réaliser	Mettre en place une aide aux étudiants adaptée aux besoins de chauffage en hiver et de climatisation en été.
Qui devrait agir	Les pouvoirs publics, les universités et les collectivités locales.
Données issues de l'enquête	75,5 % des personnes interrogées ont déclaré ressentir un stress du fait des factures d'énergie en hiver et 52,8 % en été.

Bonne pratique n° 5 : Associer un soutien concret aux conseils pratiques

Action à réaliser	Mettre en place, au sein des universités, des points de conseil sur les factures, les tarifs, les aides, l' et les droits des locataires.
Qui devrait agir	Les universités, les ONG, les collectivités locales et les services aux étudiants.
Données issues de l'enquête	67,9 % ont évalué leurs connaissances sur la précarité énergétique et ses causes à 1 ou 2, tandis que 88,7 % ont reconnu ce phénomène dans une situation concrète.

Conclusion

En Italie, en France, au Portugal et en Grèce, la précarité énergétique des étudiants résulte de nombreux facteurs, tels que des revenus faibles ou instables, une mauvaise qualité du logement, les besoins en chauffage et en climatisation, ainsi que des moyens insuffisants pour faire face aux problèmes énergétiques. L'ampleur du problème chez les étudiants varie d'un pays à l'autre, bien que la tendance générale montre que les étudiants confrontés à des difficultés énergétiques reportent parfois le paiement de leurs factures, réduisent leur consommation énergétique, modifient leurs habitudes et acceptent un niveau de confort moindre. Les étudiants attendent également un soutien sous forme d'aides financières, de bons d'énergie, d'allègements fiscaux, d'une amélioration de leur logement, d'une offre plus importante de résidences universitaires abordables et rénovées, d'un accès facilité à des appareils électroménagers économes en énergie, d'un soutien saisonnier, de mise à disposition de supports d'information et l'approfondissement des recherches sur leurs besoins.

5. Analyse comparative

Cadre analytique

Ce chapitre vise à faire ressortir les grandes lignes analytiques communes à l'Italie, la France, le Portugal et la Grèce, en dépassant les éléments spécifiques à chaque pays, détaillés précédemment dans les synthèses nationales. Il ressort de l'étude que la précarité énergétique des étudiants apparaît lorsque leurs conditions de vie ne correspondent pas aux catégories administratives utilisées par les politiques énergétiques, de logement et sociales. Cela comprend le statut contractuel, le statut fiscal ou les critères de ressources, la propriété immobilière et la visibilité statistique. On observe dans les 4 pays d'étude un phénomène d'exclusion des étudiants des mécanismes d'aide, du fait notamment de l'utilisation de ces critères. Les résultats divergent cependant quant à la manière dont la précarité se manifeste : les retards de paiement sont particulièrement visibles au Portugal et en Grèce, tandis que l'Italie et la France présentent une pression cachée qui se traduit essentiellement par un auto-rationnement, un inconfort et une aide limitée.

Comparabilité et limites des données récoltées

Les enquêtes STEP UP sont indicatives et non représentatives : l'Italie comptait 40 répondants, la France, 41, le Portugal, 40 et la Grèce, 53. Les taux de réponse s'élevaient à 32,3 % en Italie, en France et au Portugal, et à 44,9 % en Grèce lorsque l'on tient compte des visites effectuées via un lien direct. Les échantillons diffèrent également. Les réponses françaises sont caractérisées par une prévalence de réponses d'étudiants de Sciences Po Lille et présentent une forte proportion de femmes (70,7 %), tandis que l'Italie et le Portugal comptent chacun 60 % de femmes et la Grèce, 64,2 %. L'âge, le domaine d'études, la situation professionnelle et le logement varient également. Si ces pourcentages ne doivent pas être interprétés comme un classement national, ils mettent en évidence des mécanismes récurrents et des différences d'expérience entre les pays.

Typologie des mécanismes d'exclusion

Exclusion des aides destinées aux titulaires du contrat

Le premier mécanisme est celui de l'exclusion liée au contrat d'énergie. Il est plus facile d'obtenir une aide lorsque la personne en difficulté est également le titulaire officiel du contrat. En Italie, le bonus social est lié à un contrat de fourniture détenu par un membre du foyer ISEE [I, 2 ; I, 3], tandis que les étudiants peuvent payer leurs factures d'énergie via leur loyer, un colocataire ou un propriétaire. En France, les étudiants en colocation, bénéficiant d'un loyer tout compris ou vivant dans un foyer fiscal familial peuvent ne pas avoir accès au chèque énergie [F, 17]. Le Portugal connaît le même problème, puisque les tarifs sociaux et les mesures d'efficacité énergétique exigent un contrat ou des documents officiels dont les locataires de chambres ne disposent pas [P, 15]. La Grèce repose également ses aides sur les factures, le domicile et les déclarations fiscales. Les étudiants peuvent donc être confrontés à des coûts énergétiques sans être reconnus comme des consommateurs d'énergie éligibles [G, 6].

Exclusion liée aux conditions de ressources et à la fiscalité

Le deuxième mécanisme est l'exclusion fiscale et liée à l'examen des ressources. En Italie, les règles de l'ISEE maintiennent les étudiants universitaires rattachés à leur famille d'origine, sauf

si des conditions strictes de résidence et de revenus sont remplies [I, 20]. La France applique une logique similaire : les étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents peuvent paraître moins vulnérables que ne le laisse supposer leur budget mensuel [F, 8 ; F, 17]. Le Portugal et la Grèce utilisent des catégories plus larges de consommateurs vulnérables ou de revenus des ménages qui n'identifient pas clairement les étudiants réfugiés, ceux qui travaillent, les étudiants internationaux ou ceux bénéficiant d'un soutien familial irrégulier [P, 8 ; G, 3 ; G, 6]. Le soutien familial est important et constitue une part des revenus conséquente pour l'écrasante majorité des étudiants : 85 % en Italie, 85,4 % en France, 79,2 % en Grèce et 52,5 % au Portugal. La dépendance familiale n'élimine pas le risque ; elle le masque au sein du profil d'un autre foyer.

Exclusion liée à la propriété immobilière

Le troisième mécanisme est l'exclusion liée à la propriété immobilière. Les programmes de rénovation et d'efficacité énergétique s'adressent généralement aux propriétaires, alors que les étudiants sont locataires, sous-locataires ou résidents en colocation [F, 16 ; P, 17]. En Italie, les experts ont établi un lien entre les difficultés et les logements anciens, les fenêtres usées, les systèmes de chauffage obsolètes et les forfaits énergétiques peu transparents. En France, les aides de l'ANAH et de France Rénov s'adressent principalement aux propriétaires [F, 1, F, 16], tandis que les étudiants vivent parfois dans des logements privés en location, des résidences du CROUS en mauvais état ou d'autres logements de mauvaise qualité. Au Portugal, les experts ont évoqué la location informelle, les bâtiments humides, l'isolation insuffisante et des intérêts divergents entre propriétaires et locataires. En Grèce, les mesures de type « Exoikonomo » devraient également s'adresser aux propriétaires de logements étudiants, aux parents d'étudiants, aux bâtiments municipaux et aux biens immobiliers universitaires [G, 6]. Finalement, le constat est que les personnes qui subissent l'inconfort thermique ne sont que rarement éligibles aux aides à la rénovation énergétique.

Invisibilité statistique

Le quatrième mécanisme est l'invisibilité statistique. Les systèmes nationaux recensent les ménages, les consommateurs vulnérables, les locataires ou les jeunes, mais pas les étudiants en tant que groupe distinct de personnes en situation de précarité énergétique. L'Italie recense ce problème à travers des indicateurs relatifs aux ménages et aux dépenses [I, 34 ; I, 20]. La France dispose d'institutions solides en matière de précarité énergétique, mais manque encore de données régulières et comparables spécifiques au public étudiant [F, 31]. Le Portugal comptabilise les étudiants soit au sein du ménage familial soit parmi les populations vulnérables [P, 7]. La Grèce illustre clairement cette lacune : la municipalité d'Athènes n'a recensé que trois étudiants dans un ensemble de données d'environ 700 personnes en situation de précarité énergétique [G, 4], ce qui suggère un problème dans le recensement plutôt qu'une absence de besoin. La connaissance du concept de précarité énergétique est inégale selon les pays, mais les étudiants reconnaissent cette situation. La situation-type décrite dans l'enquête en ligne a été identifiée comme relevant de la précarité énergétique par 70 % des répondants en Italie, 82,9 % en France, 87,5 % au Portugal et 88,7 % en Grèce.

Convergence et divergence dans les expériences étudiantes

La précarité énergétique se manifeste par des difficultés de paiement directes, quantifiables et visibles, et l'adoption de pratiques de remédiation et d'auto-rationnement, moins visibles. Le Portugal présente la pression associée au paiement de la facture énergétique la plus forte, avec 45 % des personnes retardant ou évitant le paiement de leurs factures d'énergie. La Grèce combine une forte difficulté de paiement (30,2 % des répondants) avec une dynamique d'auto-rationnement le plus marqué, puisque 90,6 % des répondants ont limité leur consommation au moins occasionnellement pour des raisons financières. L'Italie affiche un taux de retard de paiement plus faible, à 10 %, mais 82,5 % des personnes ont limité leur consommation, ce qui indique une tension cachée, avant même l'apparition de retard de paiement. La France présente le taux de retard de paiement le plus bas, à 4,9 %, mais toujours un taux d'auto-rationnement important (78 % des répondants ont déclaré limiter leur consommation occasionnellement), et un inconfort estival perceptible. Il ne s'agit pas ici de hiérarchiser les situations nationales, mais de faire le constat que des mécanismes d'exclusion similaires produisent des effets différents en fonction des marchés du logement, de la dépendance familiale, des besoins saisonniers et de la façon dont les aides nationales sont conçues.

Concernant la saisonnalité de l'enjeu de précarité énergétique, l'hiver est la saison la plus critique dans l'ensemble des pays : elle domine en France, où 97,6 % des personnes interrogées l'ont désignée comme la saison où la facture énergétique est la source de stress la plus importante, et elle est également très critique en Grèce (75,5 %), au Portugal (environ 70 %) et en Italie (67,5 %). Pourtant, l'été ne peut pas être relégué au second plan. Le stress estival a atteint 55 % en Italie, 52,8 % en Grèce et 35 % au Portugal, tandis que la France a fait état d'un inconfort estival élevé, même là où la climatisation est moins répandue. Le projet *STEP UP* devra donc analyser conjointement les difficultés de chauffage en période hivernale et de refroidissement en période estivale.

Implications pour le plaidoyer du projet STEP UP

Les résultats de l'étude comparative font ressortir plusieurs priorités pour la suite du projet *STEP UP*. La priorité immédiate est de rendre les aides accessibles aux étudiants qui ne disposent pas de leur propre contrat d'énergie, d'un statut fiscal indépendant ou de droits de propriété. Cela implique la mise en place de bons énergétiques ou d'allègements de factures, de points de conseil au sein des universités et des municipalités, d'une aide d'urgence saisonnière et de conseils clairs sur les contrats, les tarifs et les droits des locataires. Sur le plan structurel, *STEP UP* devrait s'attaquer aux conditions qui perpétuent l'exclusion en proposant un suivi spécifique aux étudiants, une modification des règles d'éligibilité de façon à reconnaître les étudiants comme des consommateurs d'énergie, l'établissement de normes minimales pour les logements étudiants, une meilleure transparence des loyers et tarifs tout compris, ainsi qu'un renforcement des incitations ou des obligations de rénovation pour les propriétaires et les bailleurs de logements étudiants.

6. Conclusion générale

Dans l'ensemble, la recherche STEP UP montre que la précarité énergétique des étudiants n'est pas seulement un problème financier vécu à l'échelle individuelle, mais un obstacle structurel à l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur. En Italie, en France, au Portugal et en Grèce, les étudiants se retrouvent souvent dans une zone grise entre différentes catégories : ils ne sont pas toujours titulaires du contrat d'énergie, peuvent rester rattachés au foyer fiscal familial, ne sont que très rarement propriétaires de leur logement et peuvent être statistiquement invisibilisés en tant qu'étudiants en situation de précarité énergétique. Face à ces constats, il est nécessaire de construire un plan d'action priorisé.

Dans un premier temps, des interventions à court terme ou palliatives devraient permettre de remédier aux situations d'urgence grâce à des bons d'achat, des tarifs sociaux spécifiques, des aides saisonnières pour le chauffage et la climatisation, ainsi qu'au travers d'allègements temporaires des factures, accessibles même lorsque celles-ci ne sont pas au nom de l'étudiant.

En parallèle, les interventions à l'échelle structurelle, sur les réglementations et le parc immobilier, devraient améliorer les conditions à l'origine des principales difficultés rencontrées par les étudiants : des logements étudiants décents, abordables, des résidences étudiantes économes en énergie, des normes minimales pour les locations privées, des loyers et tarifs incluant toutes les charges, et enfin des incitations ou des obligations de rénovation pour les propriétaires et bailleurs de logements étudiants.

Ainsi, les interventions de soutien auprès des étudiants devraient aller dans le sens de ces réformes souhaitées, grâce à une meilleure collection des données sur les situations des étudiants, à leur reconnaissance comme une catégorie vulnérable ou à risque, et des critères d'éligibilité adaptées à la forte mobilité, à la colocation et à la dépendance familiale souvent associées au statut d'étudiant.

Ces conclusions sont totalement alignées avec le cadre de la mission de STEP UP : les jeunes ambassadeurs de l'énergie (*Energy Mentors*) pourront rappeler le fonctionnement actuel des dispositifs d'aide, les assemblées collectives pourront faire émerger des revendications collectives à des temps de formation permettront aux étudiants d'interpréter leurs factures, de recenser leurs besoins et de militer en faveur d'un logement de qualité et sobre en énergie.

Glossaire

ACER : Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Agence de l'Union européenne)

ADENE : *Agência para a energia* (Agence portugaise de l'énergie)

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

ALF : Allocation de Logement Familiale

ALS : Allocation de Logement Social

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

APL : Aide Personnalisée au Logement

ARERA ; *Autorità di Regolazione per Energia Reti e Ambient* (Commission italienne de régulation de l'énergie, des réseaux et de l'environnement)

AUEB : Université d'économie et de Commerce d'Athènes

BHE : Bureaux de l'habitat et de l'énergie

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CEE : Certificats d'Économie d'Énergie

CENSE / FCT NOVA : *Center for Environmental and Sustainability Research / Faculdade de Ciências e Tecnologia, Universidade NOVA de Lisboa* (Centre de recherche pour l'environnement et la durabilité / Faculté des sciences et de la technologie à l'Université de NOVA, Lisbonne).

CER : Communautés énergétiques renouvelables

CERTH : Centre de Recherche et de Technologie Hellas

CHANGE : *Institute for Global Change and Sustainability* (Institut pour le changement mondial et le développement durable), qui regroupe trois centres de R&D : le CE3C (Centre de recherche sur l'écologie, l'évolution et les changements environnementaux), le CENSE et le MED (Institut méditerranéen pour l'agriculture, l'environnement et le développement)

CLER (Réseau) : Comité de Liaison pour les Énergies renouvelables

CNCU : *Consiglio nazionale dei consumatori e degli utenti* (Conseil national des consommateurs et des usagers ; organisme de l'État Italien)

CRES : Centre grec pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CRUI : *Conferenza dei Rettori delle Università Italiane* (Association des université publiques et privées d'Italie)

CSPE : Contribution au service public de l'électricité

CTI : *Comitato Termotecnico Italiano Energia e Ambiente* (Comité thermotechnique italien pour l'énergie et l'environnement)

DAMS : *Discipline delle arti, della musica e dello spettacolo* (Disciplines artistiques, musicales et du spectacle)

DGEG : *Direção Geral de Energia e Geologia* (Direction générale de l'énergie et de la géologie)

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DSU : *Dichiarazione Sostitutiva Unica* (littéralement "déclaration solonnelle unique" ; elle est nécessaire pour calculer l'ISEE et avoir des aides sociales en Italie)

EDISU/ADISU : *Ente regionale/Agenzia per il Diritto allo Studio Universitario* (Organisme régional / Agence pour le droit aux études universitaires ; ce sont notamment ces organismes qui fournissent les bourses d'étude en Italie)

EGE : *Esperto in Gestione dell'Energia* (formation spécifique pour devenir "expert dans la gestion de l'énergie" en Italie)

EKPIZO : Association non gouvernementale de protection des consommateurs en Grèce

ELPPE : *Estratégia Nacional de Longo Prazo de Combate à Pobreza Energética 2023-2050* (Stratégie nationale à long terme de lutte contre la précarité énergétique 2023-2050 du Portugal)

ENEA: *Egenzia nazionale per le nuove tecnologie, l'energia e lo sviluppo economico sostenibile* (Agence nationale italienne pour les nouvelles technologies, l'énergie et le développement économique durable)

EPAH : *Energy Poverty Advisory Hub* (Plateforme de conseil sur la précarité énergétique)

ERSE : *Entidade de Reguladora dos Serviços Energeticos* (Autorité portugaise de régulation des services énergétiques)

ESN : *Erasmus Student Network* (Réseau des étudiants Erasmus)

EU-SILC : Statistiques européennes sur le Revenu et les Conditions de Vie

EVA (Plateforme): *Energy Virtual Assistance* (plateforme d'information, de formation et d'assistance virtuelle des consommateurs énergétiques)

FELPT : *Future Energy Leaders Portugal* (Réseau professionnel dans le secteur de l'énergie).

FSL : Fonds de Solidarité Logement

GAEF : Bureau grec de lutte contre la précarité énergétique

HEDNO : Opérateur du réseau de distribution d'électricité hellénique, qui est une filiale de PPC.

I&Ileq : Indicateur principal utilisé pour mesurer et suivre le phénomène de précarité énergétique en Grèce. Il intègre le coût annuel associé à la consommation énergétique de chaque ménage et le revenu net par ménage.

INPS : *Istituto nazionale della previdenza sociale* (Institut national italien de la sécurité sociale)

ISEE : *Indicatore della Situazione Economica Equivalente* (littéralement "indicateur de situation économique équivalente" ; il est utilisé pour mesurer la situation économique d'un ménage en Italie).

KOT : Tarif social résidentiel

MASE : *Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza energetica* (Ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique)

MIMIT : *Ministero delle Imprese e del Made in Italy* (Ministère italien du Développement économique)

MNE : Médiateur National de l'Énergie

MUR : *Ministero dell'Università e della Ricerca* (Ministère italien des Universités et de la Recherche)

NECP : Plan national grec Énergie-Climat

NTUA : Université technique nationale d'Athènes

NUS UK : *National Union of Student UK* (confédération d'unions étudiantes au Royaume-Uni)

OCERI : *Osservatorio Comunità Energetiche Rinnovabili Italia* (Observatoire italien des communautés énergétiques renouvelables).

OIPE : *Osservatorio Italiano sulla Povertà Energetica* (Observatoire italien de la précarité énergétique)

ONPE : Observatoire National de la Précarité Énergétique

ONPE-PT : *Observatório Nacional Pobreza Energética* (Observatoire national de la précarité énergétique au Portugal)

OVE : Observatoire national de la Vie Étudiante

PALOP : Pays Africains de Langue Officielle Portugaise

PNIEC-OIPE (Indicateur): indicateur utilisé dans le Plan National Intégré Énergie-Climat de l'Italie et produit par l'OIPE

PNRR : *Piano nazionale di ripresa e resilienza* (Plan national de relance et de résilience, adopté par le Gouvernement italien en 2021 pour relancer l'économie à la suite de la pandémie du COVID-19).

PPC : *Public Power Corporation*, aussi *Dimósia Epichírisi Ilektrismou* ; fournisseur historique et principal d'électricité en Grèce.

PRR : *Plano de Recuperação e Resiliência* (Plan de relance et de résilience du Portugal)

RAE : Autorité grecque de régulation de l'énergie

RAPPEL : Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité dans le Logement

RNAE : *Rede Nacional, Associação das Agências de Energia e Ambiente* (Réseau national portugais des agences de l'énergie et de l'environnement)

Slime : Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie

SOS-UK : *Students Organising for Sustainability International* (Charité créée pour répondre à l'urgence climatique et la crise environnementale, par la NUS UK)

SUNIA-CGIL : *Sindacato Unitario Nazionale Inquilini e Assegnatari della CGIL* (syndicat national unitaire des locataires et des bénéficiaires de logements sociaux, qui est affilié à la CGIL, confédération générale italienne du travail, une des principales organisations syndicales en Italie)

UDU : *Unione degli Universitari* (Union des étudiants universitaires d'Italie)

WP1 : *Work Package 1* (lot de travail n°1)

Bibliographie

Italie | Étude documentaire

- [I,1] ARERA — «Projects funded by the Sanctions Fund». arera.it/consumatori/progetti-finanziati-dal-fondo-sanzioni
- [I,2] ARERA — «Social bonus for financial hardship — requirements and procedures». arera.it/consumatori/bonus-sociale
- [I,3] ARERA — Annual Report 2024. arera.it/fileadmin/allegati/relaz_ann/24/AR_2024.pdf
- [I,4] ARERA — Resolution 2/2026/R/com of 20 January 2026, «Update of the ISEE threshold values for access to the social bonuses for electricity, gas, water and waste from 1 January 2026». arera.it/atti-e-provvedimenti/dettaglio/26/2-26
- [I,5] ARERA — Resolution 132/2025/R/eel of 27 March 2025 and Resolution 144/2025/R/eel of 1 April 2025, «Implementing rules for the extraordinary contribution of €200 to electricity customers with an ISEE up to €25,000 under Decree-Law 19/2025». arera.it/atti-e-provvedimenti/dettaglio/25/132-25; arera.it/atti-e-provvedimenti/dettaglio/25/144-25
- [I,6] Special Commissioner for University Accommodation — Order No 8 of 27 October 2025. mur.gov.it/sites/default/files/2025-10/Ordinanza%20n.%208%20del%2027-10-2025.pdf
- [I,7] Prime Ministerial Decree of 30 April 2024 — appointment of Eng. Manuela Manenti as Special Commissioner for the implementation of the PNRR provisions on university accommodation. governo.it/it/articolo/dpcm-30-aprile-2024
- [I,8] Legislative Decree No 210 of 8 November 2021 — Implementation of Directive (EU) 2019/944. gazzettaufficiale.it/eli/id/2021/12/11/21G00233/sg
- [I,9] MITE — Ministerial Decree of 29 March 2022 establishing the National Observatory on Energy Poverty in implementation of Article 11 of Legislative Decree 210/2021. Published in the Official Journal, General Series No 139 of 16 June 2022. gazzettaufficiale.it/eli/id/2022/06/16/22A03525/sg
- [I,10] MUR — Ministerial Decree No 1046 of 26 August 2022: Public notice under Law 338/2000 in connection with PNRR target M4C1-28 (7,500 interim beds). mur.gov.it/it/atti-e-normativa/decreto-ministeriale-n-1046-del-26-8-2022
- [I,11] MUR — Ministerial Decree No 481 of 26 February 2024: University housing notice under PNRR target M4C1-30 (60,000 beds by 30 June 2026). mur.gov.it/it/atti-e-normativa/decreto-ministeriale-n-481-del-26-02-2024
- [I,12] [I, 12] ENEA — Annual Report on Energy Efficiency (RAEE) 2024, 14th edition. efficienzaenergetica.enea.it
- [I,13] ENEA & CTI — VI annual report on the energy certification of buildings: 45.3% of residential buildings in classes F-G in 2024. efficienzaenergetica.enea.it/vi-segnaliamo/edilizia-certificazione-energetica-2024-cresce-la-qualita-degli-edifici-in-italia.html
- [I,14] INPS — University ISEE, service sheet. inps.it
- [I,15] ISTAT — Poverty in Italy, Year 2023 (October 2024). istat.it
- [I,16] ISTAT — Living conditions and household income, 2023–2024 (March 2025). istat.it
- [I,17] MASE — Integrated National Energy and Climate Plan (PNIEC) 2024. mase.gov.it/energia/piano-nazionale-integrato-energia-e-clima
- [I,18] MUR / USTAT — University education statistics, academic year 2024/2025. ustat.mur.gov.it

[I,19] MUR / USTAT — Iscritti in sede / fuori sede 2010/11-2024/25. dati-
ustat.mur.gov.it/dataset/iscritti

[I,20] OIPE — «Energy poverty in Italy in 2023» (December 2024). oipeosservatorio.it/wp-
content/uploads/2024/12/2024_PE_ITA_2023.pdf

[I,21] OIPE — «Energy poverty in Italy in 2024» (December 2025). oipeosservatorio.it

European Union Sources

[I,22] European Commission — Commission Recommendation (EU) 2023/2407 of 20 October 2023
on energy poverty. data.europa.eu/eli/reco/2023/2407/oj

[I,23] European Parliament and Council — Directive (EU) 2023/1791 on energy efficiency (EED
recast). eur-lex.europa.eu/eli/dir/2023/1791/oj

[I,24] European Parliament and Council — Directive (EU) 2024/1275 on the energy performance of
buildings (EPBD recast). eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1275/oj

[I,25] European Parliament and Council — Directive (EU) 2024/1711 and Regulation (EU)
2024/1747 on the internal market for electricity. eur-lex.europa.eu

[I,26] Eurostat — EU-SILC indicator ilc_mdcs01 «Inability to keep home adequately warm».
ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/ilc_mdcs01

[I,27] Eurostat — 9.2% of EU population struggled to keep their home warm in 2024 (February
2026). ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20260202-2

[I,28] Joint Research Centre (JRC) — «Who's energy poor in the EU? It's more complex than it
seems» (September 2024). publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC138418

[I,29] Energy Poverty Advisory Hub (EPAH) — Energy Poverty Indicators Dashboard (Italy tab).
energy-poverty.ec.europa.eu/epah-indicators

Academic and Civil Society Sources

[I,30] CNCU national project — «Energia: diritti a viva voce». energiadirittivivavoce.it

[I,31] SUNIA-CGIL, UDU and CGIL — «Rent guide for away-from-home students 2024». sunia.info/wp-
content/uploads/2024/05/Guida-fuorisede-CGIL-UDU-SUNIA-2024.pdf

[I,32] SUNIA Research Department — «Survey of the rental market in provincial capitals (2018– 2024)».
sunia.it

[I,33] Unione degli Universitari (UDU) — «Emergency for away-from-home students»: national survey
with 20,000 respondents (October 2023). unioneuniversitari.it

[I,34] Assoutenti APS — official press release «Energy: Assoutenti joins the Alliance against Energy
Poverty» (3 May 2022). assoutenti.it/energia-assoutenti-aderisce-allalleanza-contro-la-poverta-
energetica

[I,35] Assoutenti APS — project overview «GenerAzione CER — Workshops on Conscious
Consumption», supported by MIMIT. assoutenti.it/generazione-cer

[I,36] Alliance against Energy Poverty — «Supporters and
members». povertaenergetica.it/sostenitori

[I,37] MIMIT — National Council of Consumers and Users (CNCU), under Article 137 of the Consumer
Code (Legislative Decree 206/2005). mimit.gov.it

- [I,38] Healy, J.D. (2003). «Excess winter mortality in Europe: a cross-country analysis identifying key risk factors». *Journal of Epidemiology and Community Health*, 57(10), 784–789.
- [I,39] Healy, J.D. and Clinch, J.P. (2004). «Quantifying the severity of fuel poverty, its relationship with poor housing and reasons for non-investment in energy-saving measures in Ireland». *Energy Policy*, 32(2), 207–220.

France | Étude documentaire

- [F,1] ANAH. (2026, février). *Les aides financières en 2026* [Guide]. <https://www.anah.gouv.fr/anatheque/le-guide-des-aides-financieres-2026>
- [F,2] AURG & Chaire HOPE. (2021, décembre). *Enquête précarité énergétique étudiante* [Etude]. https://fondation-grenoble-inp.fr/wp-content/uploads/2020/12/2022-01-13_enquete-AURG_PE_etudiante_appfondissement_VF.pdf
- [F,3] Belghith, F., Fanny, B.-B., Marie-Paule, C., Odile, F., & Théo, P. (2023). *Repères conditions de vie* (Repères, p. 36). Observatoire de la Vie Étudiante. <https://www.ove-national.education.fr/publication/reperes-conditions-de-vie-2023/>
- [F,4] Bugeja-Bloch, F., Clément, C., Fortino, S., Frouillou, L., & Oeser, A. (2025). L'hétérogénéité des situations de précarités étudiantes. Étude de cas d'une université francilienne à partir du travail de la mission « Précarité et santé étudiante ». *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 113-135. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0113>
- [F,5] Caseau, A.-C. (2025). *Précarité étudiante : Des arbitrages au quotidien entre priorités et renoncements* (Recherche N° 86; INJEP Analyses & synthèses 86, p. 4). INJEP.
- [F,6] Caseau, A.-C., Mofakhami, M., & Rossignol-Brunet, M. (2025). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 9-32. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0009>
- [F,7] Chaire HOPE & Atelier 21. (2023, février). *Guide étudiant pour prévenir et guérir la précarité énergétique*. <https://fondation-grenoble-inp.fr/wp-content/uploads/2023/04/Guide-etudiant-prevenir-et-guerir.pdf>
- [F,8] Charlier, D., Risch, A., & Salmon, C. (2015). Les indicateurs de la précarité énergétique en France. *Revue française d'économie*, (4), 187-230. <https://doi.org/10.3917/rfe.154.0187>
- [F,9] Chevalier, T. (2025). Être étudiant augmente-t-il le risque de précarité ? *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 35-55. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0035>
- [F,10] De Quero, A., & Lapostollet, B. (2009). *Groupe de travail Précarité énergétique—Grenelle 1* (p. 55). <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/104000012.pdf>
- [F,11] DEPP. (2025). *Repères et références statistiques : Enseignements, formation, recherche 2025*. Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- [F,12] Esteban, L., Ramuzat, L., Richard, É., Caseau, A.-C., & Mofakhami, M. (2025). Enjeux et limites des mesures de pauvreté et précarité des étudiant·es dans la statistique publique. *Revue française des affaires sociales*, 252(2), 79-89. <https://doi.org/10.3917/rfas.252.0079>

- [F,13] FAGE. (2026). *Enquête Logement Étudiant* (p. 22) [Syndical]. Fédération des Associations Générales Etudiantes.
- [F,14] Fondation Logement. (2025). *30e rapport sur l'état du mal-logement en France* (Annuel N° 30; L'état du mal-logement en France 30, p. 342). Fondation pour le logement des défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/30e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2025/>
- [F,15] Fondation Logement. (2026). *31e rapport sur l'état du mal-logement en France* (Annuel N° 31; L'état du mal-logement en France 31). Fondation pour le logement des défavorisés. <https://www.fondationpourlelogement.fr/31e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-en-2026/>
- [F,16] France Rénov'. (2026). *Mes aides réno : Simulateur officiel des aides à la rénovation énergétique 2026* [Institutionnel]. france-renov.gouv.fr/. <https://mesaides.france-renov.gouv.fr/>
- [F,17] franceinfo & AFP. (2024, février 6). *Chèque énergie : « tous » les ménages éligibles pourront le recevoir, rassure Bruno Le Maire après des problèmes « techniques »* [Presse]. franceinfo. https://www.franceinfo.fr/economie/cheque-energie-tous-les-menages-eligibles-le-recevront-rassure-bruno-le-maire-apres-des-problemes-techniques_6348199.html
- [F,18] Gouvernement de la France. (2020, août 5). *Plan de rénovation énergétique des bâtiments | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique* [Institutionnel]. ecologie.gouv.fr. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/plan-renovation-energetique-batiments>
- [F,19] Gouvernement de la France. (2026a, janvier 23). *Dispositif « Relance logement » : Ce qu'il faut retenir* [Institutionnel]. info.gouv.fr. <https://www.info.gouv.fr/actualite/dispositif-relance-logement-ce-qu-il-faut-retenir>
- [F,20] Gouvernement de la France. (2026b, février 12). *PPE3 : La nouvelle feuille de route énergétique de la France*. info.gouv.fr. <https://www.info.gouv.fr/actualite/ppe-3-la-nouvelle-feuille-de-route-energetique-de-la-france>
- [F,21] Hauschildt, K., Gwosć, C., Schirmer, H., Mandl, S., & Menz, C. (2024). *Social and Economic Conditions of Student Life in Europe : Eurostudent 8 Synopsis of Indicators 2021-2024* (Inga Westerteicher). wbv Media. <https://doi.org/10.3278/6001920ew>
- [F,22] Jolion, J.-M. (2023). *Rapport Jolion—Concertation sur la vie étudiante* (p. 98) [Rapport ministériel]. Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- [F,23] Jouffe, Y. (2015). La précarité énergétique au travers de la mobilité quotidienne. In M.-C. Zélem & C. Beslay (Éds.), *Sociologie de l'énergie : Gouvernance et pratiques sociales* (p. 323-330). CNRS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.editions-cnrs.26031>
- [F,24] Lafon, L. (2021). *Au nom de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante en France sur l'accompagnement des étudiants : Une priorité et un enjeu d'avenir pour l'État et les collectivités*, (RAPPORT D'INFORMATION N° 742; p. 283). Sénat.
- [F,25] Lees, J. (2014). *Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter* [These de doctorat, Paris, EHESS]. <https://theses.fr/2014EHES0159>
- [F,26] Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement (1) (2026). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000159413/2026-01-20>
- [F,27] Meimon, J. (2025). *Faim d'études : En finir avec la précarité étudiante*. Seuil.

- [F,28] Ministère de l'Écologie. (2020, mai 14). *Lutte contre la précarité énergétique : Chèque énergie, aides à la rénovation énergétique...* [Institutionnel]. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/lutte-contre-precarite-energetique-cheque-energie-aides-renovation-energetique>
- [F,29] ONPE. (s. d.). *L'histoire de l'ONPE - historique des conventions* [Institutionnel]. Observatoire National de la Précarité Énergétique. Consulté 27 avril 2026, à l'adresse <https://onpe.org/histoire-onpe>
- [F,30] ONPE. (2024). *Les fiches aides de l'ONPE* [Institutionnel]. Observatoire National de la Précarité Énergétique. <https://onpe.org/les-fiches-aides-de-lonpe>
- [F,31] ONPE. (2025). *ONPE - Tableau de bord de la précarité énergétique—Novembre 2025* (Tableau de bord de la précarité énergétique 2025, p. 47) [Annuel]. ONPE. <https://librairie.ademe.fr/batiment/8769-onpe-tableau-de-bord-de-la-precarite-energetique-novembre-2025.html>
- [F,32] ONPE, Devalière, I., Energies Demain, POUGET Consultants, Batitrend, I Care & Consult, & BESCOB. (2020). *Qui sont les ménages en précarité énergétique dans les copropriétés du parc privé* [Etude thématique]. <https://onpe.org/sites/default/files/2024-03/Qui%20sont%20les%20m%C3%A9nages%20en%20pr%C3%A9carit%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20dans%20les%20copropri%C3%A9t%C3%A9s%20du%20parc%20priv%C3%A9.pdf>
- [F,33] RAPPEL, CLER, DHERBOMEZ, S., & BREUIL, A. (2022, août). *Quels dispositifs pour accompagner les ménages en précarité énergétique ?* [Guide]. CLER. <https://www.precarite-energie.org/guide-quels-dispositifs-pour-accompagner-les-menages-en-precarite-energetique/>
- [F,34] Sébert, A. (2022). *Qualifications et prises en charge de la précarité énergétique : Une analyse économique institutionnaliste* [Économies et finances, Université de Lille]. <https://theses.fr/2022ULILA012>
- [F,35] UNCCAS. (2024). *Rapport d'activités 2024* (p. 48) [Yearly]. UNCCAS. <https://www.unccas.org/rapport-dactivites-2024-une-annee-de-mobilisation-pour-les-solidarites-locales>
- [F,36] Union Étudiante. (2026). *État des lieux des conditions de vie étudiantes* (p. 32) [Syndical]. Union Étudiante.

Portugal | Étude documentaire

- [P,1] ADENE. (2026). Energy Agency. <https://www.adene.pt>
- [P,2] Antunes, G. (2019). Social housing policy in Portugal: From 1974 to the present. *Forum Sociológico*, 34, 7-17. <https://doi.org/10.4000/sociologico.4662>
- [P,3] Antunes, G., & Seixas, J. (2020). Housing market access in the Lisbon Metropolitan Area: Between the financial and the pandemic crises. *Critical Housing Analysis*, 7(2), 58-72. <https://www.ceeol.com/search/article-detail?id=974336>
- [P,4] Bouzarovski, S., & Petrova, S. (2015). A global perspective on domestic energy deprivation: Overcoming the energy poverty-fuel poverty binary. *Energy Research & Social Science*, 10, 31-40. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2015.06.007>
- [P,5] Castro, C., & Gouveia, J. P. (2023). Students' perception of energy poverty: A comparative analysis between local and exchange university students from Montevideo, Lisbon, and Padua. *Frontiers in Sustainable Cities*. <https://doi.org/10.3389/frsc.2023.1114540>

- [P,6] Castro, C. C., & Gouveia, J. P. (2025). Chilling and sweltering at home: Surveying energy poverty and thermal vulnerability among Portuguese higher education students. *Energy Research & Social Science*, 119, Article 103842. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2024.103842>
- [P,7] Council of Ministers. (2024). Council of Ministers Resolution No. 11/2024: Long-term national strategy to combat energy poverty 2023-2050. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/resolucaoconselho-ministros/11-2024-836222486>
- [P,8] Directorate-General for Energy and Geology. (n.d.). Energy poverty: European context. <https://www.dgeg.gov.pt/pt/areas-transversais/politicas-de-protecao-ao-consumidor-deenergia/pobreza-energetica/contexto-europeu>
- [P,9] Directorate-General for Energy and Geology. (2026). Directorate-General for Energy and Geology. <https://www.dgeg.gov.pt>
- [P,10] Energy Services Regulatory Authority. (2025, May 12). Investigation into the Iberian blackout of April 28, 2025. https://www.erse.pt/media/j22obq3d/ersexplica-apag%C3%A3o-abil2025_vfinal.pdf
- [P,11] Euronews. (2026, April 2). Lack of public housing exacerbates "severe" crisis in Portugal, warns European Parliament. <https://pt.euronews.com/my-europe/2026/04/02/falta-de-habitacaopublica-agrava-crise-severa-em-portugal-alerta-parlamento-europeu>
- [P,12] European Parliament and Council of the European Union. (2023). Directive (EU) 2023/1791 of 13 September 2023 on energy efficiency and amending Regulation (EU) 2023/955. Official Journal of the European Union. <http://data.europa.eu/eli/dir/2023/1791/oj>
- [P,13] Government of the Portuguese Republic. (2026, April 30). The Iberian blackout had external causes and proved that the Portuguese electrical system is safe. <https://portugal.gov.pt/pt/gc25/comunicacao/noticias/apagao-iberico-teve-causas-externas-eprovou-que-sistema-eletrico-portugues-e-seguro>
- [P,14] National Observatory on Energy Poverty in Portugal. (2026). National indicators of energy poverty and thermal vulnerability. <https://onpe.pt>
- [P,15] Portuguese Republic. (2010). Decree-Law No. 138-A/2010 of December 28: Social tariff for electricity supply. Official Gazette.
- [P,16] Portuguese Republic. (2016). Decree-Law No. 42-A/2016 of August 12. <https://diariodarepublica.pt/dr/detalhe/decreto-lei/42-a-2016-75150234>
- [P,17] Portuguese Republic. (2024). C13: Energy efficiency in buildings: Renovation and energy efficiency, energy and climate transition, job creation, and national and social resilience, Recovery and Resilience Plan. <https://recuperarportugal.gov.pt/transicao-climatica/eficiencia-energetica-emedificios>
- [P,18] Portuguese Republic. (2024). Law No. 2/2024 of January 5: National Housing Programme 2022-2026. Diário da República. <https://diariodarepublica.pt>
- [P,19] RNAE. (2010). National Network of Energy and Environment Agencies. http://www.rnae.pt/?cix=414&qtipo=&select_ordena=
- [P,20] Valente, I. (2023). Exploring energy poverty and thermal comfort in Portuguese upper secondary students [Master's thesis, NOVA University of Lisbon].
- [P,21] Valente, I., & Gouveia, J. P. (2024). Growing up in discomfort: Exploring energy poverty and thermal comfort among students in Portugal. *Energy Research & Social Science*, 113, Article 103550. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2024.103550>

Grèce | Étude documentaire

- [G,1] Energy Poverty Advisory Hub. (n.d.). Country data and indicators: Greece. [https://energypoverty.ec.europa.eu/epah-indicators?country-cooling+dgr+days-eurostat+populationno+dsgcnt+average-none-greece+\(el\)-all+indicators-2025](https://energypoverty.ec.europa.eu/epah-indicators?country-cooling+dgr+days-eurostat+populationno+dsgcnt+average-none-greece+(el)-all+indicators-2025)
- [G,2] Fragkos, P., et al. (n.d.). Energy poverty and just transformation in Greece. Springer. https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-35684-1_10
- [G,3] Greek Antipoverty Network. (n.d.). Έκθεση για την φτώχεια στην Ελλάδα. <https://antipoverty.org.gr/node/191>
- [G,4] Kalfountzou, E., et al. (2024). Identifying energy-poor households with publicly available information: Promising practices and lessons learned from the Athens urban area, Greece. *Energies*, 17(4), Article 919. <https://www.mdpi.com/1996-1073/17/4/919>
- [G,5] Koukoufikis, G., et al. (n.d.). Addressing residential cooling demand and summer energy poverty in the EU: Towards a cooler future. Joint Research Centre. <https://publications.jrc.ec.europa.eu/repository/handle/JRC143288>
- [G,6] Sarafidis, Y., et al. (2025). Analysing energy poverty and its determinants in Greece: Implications for policy. *Sustainability*, 17(12), Article 5645. <https://www.mdpi.com/2071-1050/17/12/5645>
- [G,7] Ελληνικό Παρατηρητήριο Ενεργειακής Ένδειας, CRES, & YPEN. (n.d.). Ελληνικό Παρατηρητήριο Ενεργειακής Ένδειας. <https://energypoverty.gr>

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien des experts

Entretien semi-directif de 45 à 60 minutes, réalisé en ligne ou en personne.

Section 1 : Contexte et rôle

(Objectif : contextualisation, pas d'analyse)

1. Pourriez-vous décrire en quelques mots votre fonction et votre expérience dans les domaines suivants :
 - Politique énergétique / logement / politique sociale / enseignement supérieur... ?
2. Comment votre organisation travaille-t-elle avec des étudiants ou des jeunes, le cas échéant ?

Section 2 : Précarité énergétique et personnes étudiantes - Évaluation générale

1. Selon vous, la précarité énergétique chez les étudiant·e·s est-elle un sujet de préoccupation visible ou pris en compte en France ?
2. Quels groupes d'étudiant·e·s considérez-vous comme les plus susceptibles d'être touchés par la précarité énergétique ?
 - Par exemple : les étudiant·e·s à faibles revenus, les étudiant·e·s en échange international, les étudiant·e·s locataires du parc privé...
3. Dans quelle mesure les définitions et les indicateurs actuels de la précarité énergétique reflètent-ils la réalité de la vie étudiante ?

Section 3 : Conditions de logement et facteurs structurels

1. Comment décririez-vous les conditions de logement classiques pour les personnes étudiant en zone urbaine ?
2. Est-ce que l'efficacité énergétique et la qualité du logement étudiant sont des sujets actuellement traités dans les politiques publiques ou les programmes d'aide mis en place ?
3. Quelles sont les barrières structurelles auxquelles font face les élèves pour :
 - L'amélioration de l'efficacité énergétique,
 - L'accès à un logement convenable et abordable ?

Section 4 : Cadre des politiques et lacunes

1. Les politiques nationales ou locales portant sur la précarité énergétique incluent-elles explicitement les élèves de l'enseignement supérieur ?
2. Quels sont selon-vous les principales lacunes des politiques ou cadres réglementaires actuels ?
3. Quelle est l'efficacité des aides actuellement proposées aux étudiant.es ? (Par exemple : chèque énergie, tarifs sociaux, aides au logement)

Section 5 : Politiques publiques et solutions

1. Quelles mesures considérez-vous comme les plus efficaces pour lutter contre la précarité énergétique étudiante ?
 - Aides à la rénovation
 - Aides financières directes / bons d'achats
 - Aides sur les factures d'énergie, ou tarifs sociaux
 - Politiques de logement étudiant
 - Programmes de sensibilisation et d'éducation

2. Existe-t-il des approches innovantes ou ayant fait leurs preuves (au niveau national ou local) qui pourraient être reproduites à plus grande échelle ou exportées ?

Section 6 : Enseignement supérieur et actions locales

1. Quel rôle les établissements d'enseignement supérieur peuvent-ils raisonnablement jouer dans la lutte contre la précarité énergétique ?
2. Quelle pourrait-être l'efficacité d'une action locale et collective ? (Par exemple : des assemblées, entraide étudiante, initiatives menées par des élèves)

Section 7 : Dernières réflexions

1. Selon vous, quelle devrait-être la première priorité des décideurs et décideuses en matière de lutte contre la précarité énergétique étudiante ?
2. Y aurait-il des éléments essentiels que nous n'aurions pas mentionné au cours de cette discussion ?

(Optionnel) Section 8 : Commentaires sur la situation-type

Situation type de référence : « Alex, 21 ans, loue un appartement de 40m². Pendant les périodes froides, Alex évite d'utiliser le chauffage à cause des coûts et utilise une couverture chauffante. Environ 18 % de son revenu mensuel est consacré à ses factures d'énergie. »

Questions concernant la situation-type :

- D'un point des politiques publiques, considérez-vous qu'il s'agit d'un cas de précarité énergétique ?
- Cette situation est-elle courante dans la population étudiante française ?
- Quelles mesures sont les plus adaptées ou les plus réalistes dans ce cas ?

Annexe 2 : Questionnaire en ligne

Section 1 : Caractéristiques sociodémographiques

1. Âge : ____
2. Genre :
 - ☐ Homme
 - ☐ Femme
 - ☐ Non-binaire / Autre
 - ☐ Je préfère ne pas répondre
3. Nationalité : ____
4. Pays d'étude :
 - ☐ Italie
 - ☐ Grèce
 - ☐ France
 - ☐ Portugal
 - ☐ Autre : ____
5. Domaine d'études / cursus : ____
6. Année d'études actuelle :
 - ☐ 1re année
 - ☐ 2e année
 - ☐ 3e année
 - ☐ 4e année ou plus
7. Situation professionnelle :
 - ☐ Études à temps plein (sans emploi)
 - ☐ Emploi à temps partiel
 - ☐ Emploi temps plein
 - ☐ Autre (stage, apprentissage...) : ____
8. Revenus personnels mensuels (toutes sources confondues, tels que l'aide familiale, le salaire, les bourses d'études, etc.) :
 - ☐ Aucun
 - ☐ Moins de 400€
 - ☐ 400€ à 599€
 - ☐ 600€ à 799€
 - ☐ 800€ à 999€
 - ☐ 1000€+
 - ☐ Je préfère ne pas répondre
9. Type(s) d'aide financière dont vous bénéficiez pour les études (plusieurs réponses possibles) :
 - ☐ Bourse universitaire
 - ☐ Aide familiale
 - ☐ Prêt étudiant
 - ☐ Emploi à temps partiel

- Autre : ____

Section 2 : Conditions de logement et efficacité énergétique de l'habitat

1. Situation de logement actuelle :
 - Résidence étudiante
 - Appartement/maison en location
 - Chez la famille
 - Colocation
 - Autre : ____
2. Superficie du logement (environ, en m², vous pouvez trouver cette information sur le bail de location/acte de vente du logement) : ____
3. Nombre de personnes vivant dans le logement : ____
4. Système de chauffage :
 - Chauffage à gaz / chauffage collectif
 - Chauffage électrique
 - Poêle à bois / à granulés
 - Aucun
 - Autre : ____
5. Efficacité énergétique du logement (auto-évaluation, 1 = très mauvaise, 5 = excellente)
Veillez tenir compte de facteurs tels que l'isolation, les fenêtres, les systèmes de chauffage/climatisation, et la facilité avec laquelle le logement maintient une température agréable sans consommation d'énergie excessive :
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5
6. Avez-vous déjà rencontré des problèmes techniques liés au chauffage, à la climatisation ou à l'isolation ?
 - Oui (préciser) : _____
 - Non

Section 3 : Poids financier des dépenses énergétiques

1. Combien dépensez-vous chaque mois en moyenne pour vos dépenses/charges énergétiques (électricité, chauffage, etc.) ?
 - Moins de 20€
 - 20€ à 49€
 - 50€ à 99€
 - 100€ à 200€
 - Plus de 200€
 - Je ne sais pas

2. Au cours de l'année passée, avez-vous repoussé ou évité de payer vos factures d'énergie en raison de leur coût ?
 - ☐ Oui
 - ☐ Non
3. Vous arrive-t-il de limiter votre consommation d'énergie pour réduire vos factures ?
 - ☐ Oui, fréquemment
 - ☐ Oui, de temps en temps
 - ☐ Non

Section 4 : Confort thermique et modération de la consommation d'énergie

1. En moyenne, à quel point la température de votre logement est confortable en **hiver** ? (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)
 - ☐ 1
 - ☐ 2
 - ☐ 3
 - ☐ 4
 - ☐ 5
2. En moyenne, à quel point la température de votre logement est confortable en **été** ? (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)
 - ☐ 1
 - ☐ 2
 - ☐ 3
 - ☐ 4
 - ☐ 5
3. Quelles mesures prenez-vous pour économiser l'énergie chez vous ? (Plusieurs réponses possibles)
 - ☐ Baisser la température de chauffage ou limiter la climatisation
 - ☐ Utiliser des couvertures chauffantes ou des radiateurs portatifs à la place du chauffage central
 - ☐ À l'intérieur, s'habiller plus chaudement en hiver ou plus légèrement en été
 - ☐ Réduire la consommation d'eau chaude
 - ☐ Éteindre les appareils lorsqu'ils ne sont pas utilisés
 - ☐ Autre : ____

Section 5 : Niveau de connaissance et de sensibilisation à la précarité énergétique

1. Avant cette enquête, aviez-vous déjà entendu parler de la « précarité énergétique » ?
 - ☐ Oui, je connais bien ce terme
 - ☐ J'en ai entendu parler, mais je ne sais pas exactement ce que cela signifie
 - ☐ Non
2. Comment estimeriez-vous votre niveau de connaissance en matière de précarité énergétique et de ses causes ? (1 = pas du tout de connaissances, 5 = beaucoup de connaissances)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

3. Exemple de vignette :

« Alex, 21 ans, loue un appartement de 40m². Pendant les périodes froides, Alex évite d'utiliser le chauffage à cause des coûts et utilise une couverture chauffante. Environ 18 % de son revenu mensuel est consacré à ses factures d'énergie. »

Pensez-vous que Alex soit en situation de précarité énergétique ?

- Oui
- Non

4. Quelle serait la politique d'aide ou la mesure de soutien la plus utile pour Alex ? (Réponse libre)

5. Parmi les propositions suivantes, quelle serait la politique ou la mesure de soutien la plus utile pour Alex ? (Plusieurs réponses possibles)

- Subventions pour rénover son logement
- Réduction des taxes sur les factures d'énergie des étudiant·e·s
- Aides financières directes / programmes de chèques énergie
- Logements sociaux étudiants
- Campagnes de sensibilisation et programmes éducatifs
- Subventions pour l'achat d'électroménager à faible consommation
- Autre : _____

Section 6 : Variations saisonnières de l'expérience

1. Au cours de quelles saisons avez-vous le plus de difficultés financières liées aux factures d'énergie ? (Plusieurs réponses possibles)

- Hiver
- Printemps
- Été
- Automne

2. Comment vos gestes liés à la consommation d'énergie évoluent-ils en fonction de la saison ? (1 = pas du tout, 5 = énormément)

- Hiver : (1 = pas du tout, 5 = énormément)
- Printemps : (1 = pas du tout, 5 = énormément)
- Été : (1 = pas du tout, 5 = énormément)
- Automne : (1 = pas du tout, 5 = énormément)

3. À quel point la température intérieure de votre logement est-elle confortable en fonction de la saison ? (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)

- Hiver : (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)

- Printemps : (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)
 - Été : (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)
 - Automne : (1 = très inconfortable, 5 = très confortable)
4. Combien de temps passez-vous dans votre logement en fonction de la saison ? (1 = Je n'y suis jamais, 5 = J'y suis toujours)
- Hiver : (1 = Je n'y suis jamais, 5 = J'y suis toujours)
 - Printemps : (1 = Je n'y suis jamais, 5 = J'y suis toujours)
 - Été : (1 = Je n'y suis jamais, 5 = J'y suis toujours)
 - Automne : (1 = Je n'y suis jamais, 5 = J'y suis toujours)

Commentaires ouverts (facultatifs)

- Concernant les coûts de l'énergie, décrivez toute autre difficulté ou stratégies que vous mettez en place pour y faire face : ____
- Avez-vous des suggestions à proposer aux universités, aux pouvoirs publics ou aux associations pour aider les étudiant·e·s en situation de précarité énergétique : ____